



Bulletin Municipal



Lac de Tastoa

2018

LE MOT DU MAIRE



Chères estibeaussaises, chers estibeaussais,

Reconnaître que nous avons des espoirs et des rêves communs ne fera pas disparaître les obstacles, ne résoudra pas tous les problèmes et ne remplacera pas la difficile tâche d'essayer de forger l'avenir de notre village.

C'est en puisant dans notre imagination, notre énergie et notre volonté que nous constituerons notre engagement, au service de notre population.

Au-delà des engagements pris lors des dernières élections municipales de 2014, c'est la concrétisation des projets qui, pour ma part, me donne cet optimisme indispensable à gérer la destinée de notre commune. Agir pour ne pas subir, tel est le sens de la réflexion qui anime le conseil municipal. La difficulté est d'agir avec les moyens du bord mais rien n'est impossible quand on a la volonté d'atteindre un objectif raisonnable.

En 2018, malgré le contexte général, en maîtrisant nos dépenses et avec une gestion rigoureuse, nous avons pu réaliser les travaux suivants :

- Accessibilité handicapés à l'ancienne mairie ; début des travaux d'aménagement des parkings de la place ; travaux de drainage à la salle polyvalente ; étanchéité des carrelages et peintures des vestiaires et douches de la salle des sports ; achat d'une partie du terrain attenant à la station d'épuration ;
- Travaux d'enrobé sur la voirie communautaire ; curage des fossés et des collecteurs ; entretien des chemins communautaires, communaux et du remembrement ; soit un total de plus de 27 km de voirie auquel nous ajoutons une grande partie du lac.

L'année 2019 nous offre des perspectives d'évolutions et certains projets ne restent plus qu'à être concrétisés. C'est ainsi qu'après plusieurs années d'études sur la faisabilité, les travaux de l'assainissement collectif ont vu le jour. Ils devraient être terminés 1^{er} semestre 2019. Nous aurons à réaliser les branchements de tous les bâtiments et logements communaux ; nous terminerons les travaux d'accessibilité de la salle Lahaout, les travaux des parkings de la place ainsi que celui du restaurant scolaire ; divers travaux sur les bâtiments et logements communaux ainsi que quelques améliorations autour du bourg ; enfin, nous aurons la mise en conformité des installations électriques dans tous les bâtiments communaux ainsi qu'à l'église.

La communauté des communes Pays d'Orthe et Arrigans a poursuivi son travail sur le PLUI ; l'année 2018 a été consacrée à la réalisation des pièces réglementaires, en étroite collaboration avec les communes, dans le respect des récentes et grandes lois d'urbanisme et surtout en conformité avec les orientations prises par le projet d'aménagement et du développement durable. Les personnes publiques associées (l'État, la Région, le Département, la chambre d'agriculture) valideront le dossier et une enquête publique pour les habitants sera programmée sur les 9 communes des Arrigans. Ce dossier sera présenté à Monsieur le Préfet mi-décembre pour validation et sera ensuite délibéré en communauté des communes en Janvier 2020.

Au 1^{er} janvier 2019, la communauté des communes a acté 3 nouvelles compétences : maternelle, centre de loisirs de Peyrehorade, GEMAPI (milieux aquatiques et la prévention des inondations).

De nouvelles familles ont choisi de s'installer au sein de notre commune. Je leur souhaite la bienvenue et espère que notre commune saura les séduire.

Ces derniers mois ont été marqués et sont malheureusement toujours perturbés par de nombreux conflits sociaux entraînant des manifestations, des violences et un grand mal être de notre société. Gardons l'espoir d'un monde meilleur dans le dialogue, la solidarité, le partage et la sérénité.

Danièle BÉROT, Maire d'Estibeaux

Bulletin Municipal 2018

Préparé et distribué par la
Commission Bulletin Municipal
& Communication

Directrice de publication
Danièle Bérot

Conception et rédaction
Claude Cholière
Isabelle Marie
Corinne Ricotti
Caroline Saint-Germain
Nelly Slostowski

Imprimé par
Studio Waaz - Mai 2019
Tirage à 350 exemplaires

Crédits photos :
Mairie d'Estibeaux
C.C. Pays d'Orthe et Arrigans
Amicale Laïque d'Estibeaux
Comité des Fêtes
Lous Hardits
ACCA d'Estibeaux
UNC
Basket Arrigans

PARMI LES TEMPS FORTS...

CÉRÉMONIE DE REMISE DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

A l'initiative de Mme CASABAN, Principale du Collège Rosa Parks de Pouillon, une cérémonie de remise du diplôme national du Brevet a été organisée au sein du collège, le vendredi 12 octobre 2018, en présence des Maires des communes dont les lauréats sont résidents. Mme BÉROT a donc eu le plaisir de féliciter et remettre leurs diplômes à dix jeunes estibeaussais : Mélanie CAZEAU, Romain DUCASSE, Quentin HALLIER, Cloé HARD, Maxime LABORDE, Maxime LAMARQUE, Kylian REBEROL, Rémi RICOTTI, Elisa SCHMITZ et Manon SIBERCHICOT.

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, de nombreuses cérémonies commémoratives ont eu lieu en France et à travers le monde, avec notamment une cérémonie internationale à Paris. Les estibeaussais, jeunes et moins jeunes, ont pu se recueillir autour du monument aux morts afin d'honorer la mémoire des combattants disparus.

Après le dépôt de gerbes par les enfants et la municipalité, l'appel des morts auxquels s'ajoutent désormais les noms des militaires décédés au cours de l'année écoulée. Afin de souligner la solennité de l'évènement, c'est un message émanant du Président de la République qui a été lu à l'assemblée ainsi que celui des associations des combattants et des victimes de guerres. Un traditionnel vin d'honneur a clôturé cette cérémonie.

N'oublions pas de remercier nos fidèles musiciens, les porte-drapeaux et associations d'anciens combattants qui mettent en relief ces cérémonies et oeuvrent ainsi à la transmission du souvenir aux jeunes générations.



ÉTAT CIVIL

MARIAGES

- Sylvie, Séverine BERTO et Fabien DESBOIS
- Elsa RODRIGUES et Anthony DUBOUÉ
- Hélène, Marie-Laure, Marie-Thérèse MESNIL et Sébastien VACHER

NAISSANCES

- Lucas BARÈRE
- Jade, Vanessa BOSSAY
- Louna, Eliane, Simone MORVILLIER TRATZ
- Julyan, Raymond, Noël, Simon SALLABERRY
- Sofya, Marie, Corinne SALLABERRY
- Robin TROCHON
- Eden, Yves, Jean-Luc, Alain VACHER MESNIL

DÉCÈS

- Patrick, Raphaël, François BOCQUET
- Gabriel CRABOS
- Francis, René DUFOURCQ
- Odette DUFOURCQ, née LESTAGE
- Marie, Thérèse, Geneviève, Alberte GAVIOLI, née BRUNEL
- Noël, Jean, Jacques LAGEYRE
- Thierry LAMARQUE
- Aimé NOUGARO

SOMMAIRE

DÉCISIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL 4

COMPTE
ADMINISTRATIF
2017 18

BUDGET
PRIMITIF 2018..... 19

RÉALISATIONS
2018 20

PETITE ENFANCE,
ENFANCE
ET JEUNESSE 22

ACTIONS
SOCIALES..... 24

MOBILITÉ..... 26

CULTURE ET
NOUVELLES
TECHNOLOGIES.... 27

INFORMATIONS
DIVERSES..... 28

ACTIVITÉS
ASSOCIATIVES
DU VILLAGE..... 30

ANNUAIRE 36

TARIF DES
LOCATIONS 38

PLAN DE
LA COMMUNE 39

Décisions du conseil municipal

1. FINANCES

Subvention voyage scolaire [26/02]

Une subvention d'un montant de 35€ est accordée à chacun des élèves du collège de Pouillon participant à un voyage scolaire en Angleterre : CAZEAU Mélanie, DUCASSE Romain, HALLIER Quentin, HARD Cloé, LABORDE Maxime, LAMARQUE Maxime, REBEROL Kylian, RICOTTI Rémi, SCHMITZ Elisa et SIBERCHICOT Manon.

Approbation du compte administratif 2017 [9/04]

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement (excédent).....145 870.49 €
 - Section d'investissement (excédent).....30 201.80 €
- => Soit un excédent global de 176 072.29 €

Affectation du résultat :

- Compte 001.....30 201.80 €
- Compte 1068.....52 352.20 €
- Compte 002.....93 518.29 €

Approbation du compte de gestion 2017 [9/04]

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 présenté par Mme ROSIERE-CRUZ, receveur municipal.

Taux des taxes communales [9/04]

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes communales inchangés.

- Taxe d'habitation.....14.08 %
- Taxe foncière bâti.....16.54 %
- Taxe foncière non bâti.....57.65 %

Vote du budget primitif 2018 [9/04]

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2018 :

- Equilibre en section de fonctionnement.....544 420.00 €
- Equilibre en section d'investissement.....231 699.00 €

Tarif des locations [9/04]

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs des diverses locations à compter du 1^{er} septembre 2018.

=> Voir nouveaux tarifs page 38

Décision modificative n°1 [21/06]

La modification budgétaire suivante est apportée dans la section d'investissement, pour le remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement :

- 10226 (10) : taxe d'aménagement.....-824.00 €
- 1341 (13) : DETR.....+824.00 €

Décision modificative n°2 [17/09]

La modification budgétaire suivante est apportée dans la section de fonctionnement :

- 6232 (011) : Fêtes et cérémonies.....-200.00 €
- 6713 (67) : Secours et dots.....+200.00 €

Admission en non-valeur [25/10]

Sur demande du comptable du Trésor, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable pour une facture de garderie de 2016 d'un montant de 11.85 €. La dépense sera imputée au compte 6541 du budget 2018.

Acompte SIVU des Arrigans [25/10]

Le SIVU des Arrigans ayant besoin de trésorerie, le conseil municipal décide de verser un acompte sur la participation communale 2019 d'un montant de 20 000 €.

2. BÂTIMENTS

Commission bâtiments [26/02]

Pour 2018, les principaux travaux retenus sont :

- Accessibilité à la salle Lahaout et au bureau de l'ADMR,
- Aménagement de la place de l'ancienne Mairie : changer le grillage, mettre des jardinières,
- Terminer le parking livraison du restaurant scolaire,
- Drainage et crépissage sur les façades extérieures de la salle des sports,
- Peinture des vestiaires de la salle des sports,
- Divers travaux dans les bâtiments communaux,
- Remplacement du cumulus de l'appartement situé au 86 rue de la Motte.

Travaux d'accessibilité Lahaout et ancienne mairie [21/06]

Des subventions ont été obtenues pour les travaux d'accessibilité de la salle Lahaout et de l'ancienne Mairie :

- DETR.....40 % du montant HT
- FEC.....15 % du montant HT

[17/09]

Suite à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des locaux de l'ancienne mairie, trois devis, conformes à la demande, ont été reçus :

- SARL DECLA.....12 857.62 € HT soit 15 429.14 € TTC
 - EURL POUYSEGU.....12 761.86 € HT soit 15 314.23 € TTC
 - RIBEIRO Michel.....12 593.15 € HT soit 15 111.78 € TTC
- Le devis de l'entreprise RIBEIRO Michel a été retenu.

Le conseil municipal juge prioritaire de réaliser l'aménagement des abords de l'ancienne mairie à la suite des travaux d'accessibilité à ce même endroit. Des devis vont être demandés.

Les travaux d'accessibilité de la salle Lahaout seront reportés en début d'année 2019.

[25/10]

Les travaux d'accessibilité de l'ancienne mairie ont commencé. Suite à l'appel d'offre d'aménagement du parking, trois devis de maçonnerie, conformes à la demande, ont été reçus :

- SARL DECLA.....8 640.77 € HT soit 10 368.93 € TTC
- EURL POUYSEGU.....8 489.33 € HT soit 10 187.20 € TTC
- RIBEIRO Michel.....7 976.28 € HT soit 9 571.54 € TTC

Trois devis de réfection de voirie (parking + accès restaurant scolaire), conformes à la demande, ont également été reçus :

- BAUTIAA.....8 321.20 € HT soit 9 985.44 € TTC
- EURL UGARTE.....7 483.75 € HT soit 8 980.50 € TTC
- LAFONT André.....6 893.30 € HT soit 8 271.96 € TTC

Les devis des entreprises RIBEIRO Michel et LAFONT André sont validés.



Logement 69 impasse de l'Eglise [21/06]

Suite à une demande des locataires, le conseil municipal décide de fermer la terrasse devant l'appartement.

[17/09]

Un muret a été créé pour fermer la terrasse du logement. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise RIBEIRO pour un montant de 1 665.60 € TTC.

Nettoyage [21/06]

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise Aquitaine Nettoyage pour le nettoyage du mur extérieur de la salle des sports, du sol de la salle des sports et du mur du porche de l'Eglise. Le conseil municipal est favorable à ces travaux et demande à Mme le Maire de se renseigner sur la période la plus favorable pour faire ce nettoyage.

[17/09]

L'entreprise AQUITAINE NETTOYAGE a réalisé le nettoyage du porche de l'Eglise, du mur arrière du Hall des sports (côté cours) et du sol du Hall des sports. Mme le Maire précise que si les nettoyages demandés ont bien été réalisés, les chantiers ont été laissés sales et le nettoyage du sol de la salle de sports ne donne pas entière satisfaction.

Mise aux normes électriques suite au rapport de l'APAVE

[17/09]

Réalisation de travaux de mise en conformité électrique suivant le rapport de l'APAVE dans les bâtiments communaux.

[25/10]

Mme le Maire présente 2 devis pour la réalisation de travaux de mise en conformité électrique suivant le rapport de l'APAVE dans les bâtiments communaux :

- CAPDOUZE Claude.....6 235.11 € HT soit 7 482.13 € TTC
- VALVERDE Raymond...2 601.90 € HT soit 3 122.28 € TTC

Le devis de l'entreprise VALVERDE Raymond est validé.

Travaux de peinture [17/09]

Le porche de l'Eglise (et la croix) ainsi que les vestiaires de la salle de sports vont être peints par les employés communaux.

[25/10]

Le porche de l'Eglise (et la croix) ont été peints par les employés communaux. Il reste encore les vestiaires de la salle de sports à peindre.



Divers [25/10]

SARL BSG est venue régler un problème d'infiltration d'eau dans la salle de sports.

Problème de finition au restaurant scolaire : un bandeau s'est ouvert.

Décisions du conseil municipal

3. VOIRIE

Voirie communale

[26/02]

Curage des collecteurs : Un appel d'offre pour une durée de 3 ans a été lancé. Trois entreprises ont été consultées :

	2018	2019	2020
SARL TP HOLVOET et Fils	0.95 €/ml	0.95€/ml	1.00 €/ml
EURL LAVIGNE TP	1.70 €/ml	1.80 €/ml	1.90 €/ml
SARL TLTP 117	n'a pas répondu		

L'offre de l'entreprise HOLVOET est retenue.

[09/04]

A ce jour, 40 heures de travaux de pelle ont été réalisées. Il reste une journée de travail sur la route de Misson.

[17/09]

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu une doléance de la part de Mr SCHMITT Alban. Les parcelles appartenant à la commune qui jouxtent son terrain (à proximité du forage) ne sont pas correctement entretenues. Mme le Maire va se rapprocher du SYDEC pour parler de l'entretien de ces parcelles. Une solution sera trouvée dès que possible.

[25/10]

Mme le Maire présente 2 devis pour le fauchage des fossés et talus sur la commune (environ 18 km) :

- M. LOUSTAU Eric 150 € HT / Km
- SB Paysage 170 € HT/ Km

Le devis de M. LOUSTAU Eric est retenu.

Voirie communautaire

[26/02]

M. Gilles Lascostes, responsable voirie, fait le compte rendu de la Commission. Il présente l'avant-projet du règlement intérieur de la voirie communautaire qui sera approuvé lors du prochain conseil communautaire.

Fournitures commandées : 2 panneaux « impasse » pour l'impasse du Quehut et l'impasse du Luc.

48 h de pelle prévues pour la voirie communautaire.

Programme d'enrobé : la route des Pyrénées et l'impasse du Hourcq sont proposées.

Un busage sous chaussée sur la route de Bourdeou est cassé. Un devis est en cours pour faire les réparations. Ces travaux sont à la charge de la voirie communautaire.

Des balises de croisement seront posées pour sécuriser les carrefours suite à des refus de priorité : route de Cap de Yert, route de Bourdeou, chemin de Labarthe, croisement de Tastoia, route des Pyrénées, route du Château d'Eau.

[09/04]

Les travaux d'enrobé prévus pour l'année 2018 sont 3 zones de 500 mètres au total sur la route des Pyrénées.

[21/06]

Suite aux intempéries de ce mois de juin, des travaux de pelle ont été réalisés en urgence par la communauté de communes :

- Route du Bergeras (éboulement + curage de fossés)
- Route des Pyrénées (éboulement + curage de fossés)
- Impasse du Hayet (curage de fossés)
- Route du Lac de Tastoia (éboulement)
- Route de Bourdeou (curage de fossés)
- Impasse de Beyrie (éboulement + curage de fossés)
- Impasse de Rostaing (éboulement + curage de fossés)
- Route de Misson (curage ruisseau)

[21/06]

Des courriers ont été adressés aux propriétaires d'arbres fragilisés par les intempéries afin qu'ils procèdent aux élagages et abattages nécessaires à la sécurité des voies de circulation.

[17/09]

Les travaux d'enrobé ont été réalisés sur la route des Pyrénées.

[25/10]

M. Gilles LASCOTES présente l'ébauche de permission de voirie rédigée par M. BERRAUTE, technicien voirie de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, concernant les travaux de création du réseau d'assainissement. Le conseil municipal approuve les termes de cette autorisation mais souhaite plus de prescriptions surtout en matière de sécurité.

4. PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal

[26/02]

M. Franck Bellocq fait le compte rendu de la réunion avec M. SOM, chargé de mission : la décision de ramener l'augmentation de la population de 1.5% à 1% lors du dernier comité a été actée. Par conséquent, la superficie constructible de 8.2 hectares passe à 7 hectares. Validation des zones constructibles, sur les zones de quartier (Stecal), pas de changement sur le projet proposé, le recensement de changement de destination de certaines granges est à l'étude. Une autre réunion doit être programmée pour définir les zones végétalisées et les zones vertes.

[17/09]

Deuxième présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Arrigans (PLUi).

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi menée par la communauté de communes et conformément à l'article L 153-12 à 13 du Code de l'Urbanisme, un débat doit être organisé au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi des Arrigans dont la commune d'Estibaux fait partie.

Après une introduction de Mme le Maire, M. SOM, chargé de projet PLUi de la communauté de communes rappelle qu'il a déjà présenté au conseil municipal les orientations générales du PADD en détaillant les axes principaux en 2017 :

- Axe 1 : Maintenir un cadre de vie de qualité
- Axe 2 : Conforter l'attractivité économique et favoriser le dynamisme local
- Axe 3 : S'inscrire dans une démarche de sobriété dans l'utilisation des ressources
- Axe 4 : Créer les conditions d'un développement équilibré des 9 communes

Cependant, suite à l'avancée des études, le PADD a été modifié sur plusieurs points importants du projet de PLUi. Il a donc été décidé de redébattre du PADD et notamment des modifications apportées au PADD dans l'ensemble des conseils municipaux et du conseil communautaire.

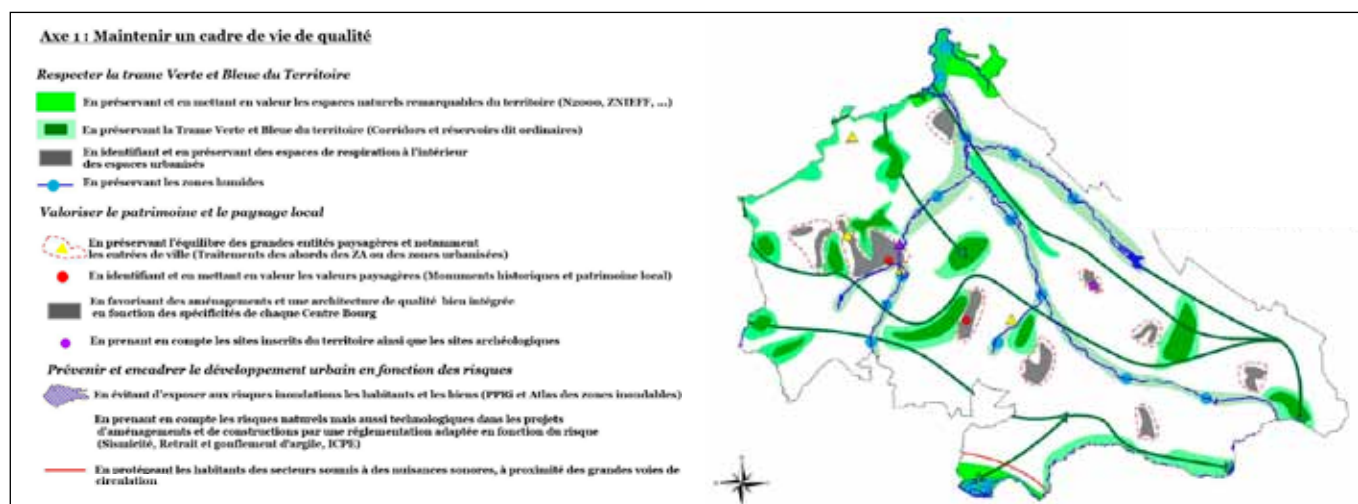
A la suite de cet exposé, Mme le Maire ouvre le débat sur les orientations générales du PADD du PLUi des Arrigans.

La démarche de PLUi :

- *Axe 1 : Maintenir un cadre de vie de qualité :*
 - ⇒ Correction de la cartographie de la Trame Verte et Bleue suite au travail du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) du Seignanx (*voir encadré*).
- *Axe 2 : Conforter l'attractivité économique et favoriser le dynamisme local :*
 - ⇒ Abandon de la zone d'activité intercommunale le long de la RD 947 suite à l'avancée des études d'opportunité du développement économique.
 - ⇒ Remplacement du terme « continuité » avec « à proximité » pour les extensions des zones économiques existantes.
 - ⇒ Aucune remarque
- *Axe 3 : S'inscrire dans une démarche de sobriété dans l'utilisation des ressources*
 - ⇒ Aucune modification et aucune remarque.
- *Axe 4 : Créer les conditions d'un développement équilibré des 9 communes*
 - ⇒ Baisse du taux de croissance de la population de 1.3% par an à 1% par an à l'échelle des 9 communes.

M. SOM rappelle que cette modification a des conséquences fortes pour toutes les communes avec la baisse proportionnelle du nombre de logements à produire et donc, du nombre d'hectares constructibles. L'objectif de cette baisse est de correspondre au taux de croissance passé de 0.9 à 1% par an sur les quinze dernières années et d'obtenir la dérogation du Préfet et l'avis favorable de la CDPENAF.

Suite à cette discussion, Mme le Maire clôt le débat autour des orientations générales du PADD du PLUi des Arrigans et ouvre une phase de travail autour des pièces réglementaires, zonage et OAP qui concernent la commune d'Estibeaux.



Décisions du conseil municipal

5. SYDEC

Assainissement collectif

[26/02]

Mme le Maire fait le compte rendu de la réunion avec les responsables du SYDEC au cours de laquelle a été présenté le projet d'implantation de la station d'épuration.

Suivant l'emplacement de la station d'épuration, la commune envisage de se porter acquéreur d'une partie du terrain non utilisé par le SYDEC soit environ 3200 m².

Le début des travaux est prévu en septembre 2018 pour se terminer en avril 2019.

Une réunion publique aura lieu le 17 Mai à 20h00.

Mme le Maire informe également que la compétence de l'eau et assainissement sera transférée à la communauté des communes en 2020.

[17/09]

Mme le Maire informe l'assemblée que le SYDEC va venir la semaine prochaine pour définir les emplacements des raccordements à faire avec les particuliers. Elle précise que les travaux vont commencer début octobre.

Mme le Maire présente le découpage du terrain de la future station d'épuration en vue de l'acquisition d'une partie de celui-ci par la commune. La superficie est d'environ 3 566 m². Le SYDEC cède ce terrain sur la base de 1.496 €/m² soit un montant de 5 334.74 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Décide d'acquérir 3 566 m² du terrain destiné à l'implantation de la station d'épuration,
- Accepte le prix de vente de 1.496 €/m² soit un montant de 5 334.74 €,
- Précise que l'achat sera réalisé sur les fonds propres de la commune,

- Accepte de prendre à la charge de la commune les frais de géomètre et de notaire,
- Charge Mme le Maire de signer tout document relatif à cette acquisition.

[25/10]

Mme le Maire informe l'assemblée que le bornage, en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle où sera implantée la future station d'épuration, a été fait ce jour. Elle ajoute que les travaux de création du réseau d'assainissement vont débuter semaine 45.

Electricité / Fibre

[09/04]

M. Franck BELLOCQ donne le compte rendu de la dernière réunion du SYDEC.

Pas de renforcement du réseau électrique en 2018.

L'installation des compteurs Linky est prévue d'ici 2021.

La fibre va arriver jusqu'au poste (route de Yetten) et cela devrait augmenter et renforcer le débit internet pour les habitants de la commune.

Eau

[25/10]

Mme le Maire a alerté le SYDEC sur la mauvaise qualité de l'eau (mauvais goût, plus calcaire, ...). Le SYDEC donne la réponse suivante :

"En raison de la présence de pesticides au niveau du forage de Mouscardès, son exploitation a été stoppée depuis 2017. L'eau distribuée sur les communes de Mouscardès et Estibaux provient désormais intégralement des Eschourdes. Comme l'indique les synthèses de l'ARS, l'eau est en effet plus calcaire :

- 2016 : eau peu calcaire – dureté : 17.31°F

- 2017 : eau calcaire – dureté : 27.00 °F

La dureté de l'eau dépend de la nature géologique des sols qu'elle a traversés et ne fait pas l'objet de normes à respecter. Concernant l'odeur de chlore, je vous informe que nous n'avons pas de chloration intermédiaire sur notre réseau. L'eau distribuée est chlorée au niveau des Eschourdes".

6. PERSONNEL COMMUNAL

[09/04]

L'arrêt maladie de M. Laurent LAFAYE étant prolongé, il sera remplacé par MM. Christian MASSY (15 heures) et Jean-Paul LALANNE (20 heures).

[25/10]

Suite à son arrêt maladie, M. Laurent LAFAYE a repris le travail le 19 octobre dernier en mi-temps thérapeutique avec des restrictions. Il a conservé ses droits à congés pendant la durée de son arrêt, c'est pourquoi il sollicite l'ouverture d'un compte épargne-temps.

La commune est tenue de mettre en place le compte épargne-temps pour l'agent en ayant fait la demande et souhaite l'étendre à l'ensemble du personnel titulaire. Les modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités d'utilisation seront établis après avis du Comité Technique Paritaire.

7. SIETOM

[26/02]

Suite à un courrier d'un riverain, M. le Maire de Mouscardès et son conseil municipal ont décidé de déplacer les 4 conteneurs à poubelles du château d'eau. La commune d'Estibeaux étant limitrophe, le SIETOM a décidé de rajouter dans la commune d'autres conteneurs sur ce secteur-là : 2 conteneurs ont été mis route des Pyrénées, 1 route du lac Tastoa et 1 chemin de Labarthe. La commune de Mouscardès, quant à elle, a reçu 3 conteneurs de plus chemin du Biroc.

[21/06]

Suite au déplacement des conteneurs du château d'eau sur la route des Pyrénées, il semble que des personnes résidant hors de la commune continuent de déposer leurs déchets. Une enquête va être menée pour résoudre ce problème.

[17/09]

Les conteneurs situés sur la route de Montfort sont pleins en permanence. Le SIETOM va être alerté sur ce problème.

[17/09]

Une demande de 2 composteurs a été faite pour la cantine. Le SIETOM a accepté cette demande et a indiqué les dispositions à prendre pour être en conformité avec la réglementation (arrêté du 9 avril 2018) en matière de compostage dit « autonome en établissement » : désignation et formation d'une personne en tant qu'exploitant, contrôle des apports, quantité inférieure à 1 tonne par semaine, relevé de température régulier et usage local du compost exclusivement. Mme Corinne RICOTTI est chargée de prendre plus de renseignements sur ces dispositions.

[25/10]

Suite à la demande de 2 composteurs pour la cantine et à l'obligation d'être en conformité avec la réglementation en matière de compostage dit « autonome en établissement », le SIETOM a précisé que la formation serait assurée par ses services et que pour le moment rien n'est programmé.

8. ADMINISTRATION

Centre de gestion des Landes : Gestion des ERP

[26/02]

Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs missions de service public d'intérêt général, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements, détiennent, historiquement ou par les effets conjugués de l'évolution de leurs domaines d'intervention ou des besoins des habitants, un patrimoine immobilier souvent hétéroclite et important.

Constitutif de charges financières incompressibles dans le budget communal ou intercommunal, les établissements recevant du public (E.R.P.) doivent faire l'objet de vérifications et de contrôles réglementaires périodiques en vue de les maintenir dans un bon état général d'accès et de sécurité et qui viennent grever les coûts de fonctionnement et de maintenance de ceux-ci.

Dans le contexte financier et économique contraint actuel que subissent les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements, plusieurs communes, relayées par l'Association des Maires des Landes (AML), ont sollicité le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (ci-après « le CDG40 ») en vue de proposer une convention d'adhésion à un groupement de commandes sur la base de laquelle ce dernier serait chargé de piloter une procédure de marchés publics visant à grouper les achats de prestations

de services de vérifications/contrôles réglementaires périodiques et de maintenance sur les établissements recevant du public.

Ainsi, le CDG40 a organisé trois réunions publiques, les 7, 8 et 21 septembre 2017 en vue de proposer ce projet à l'ensemble des personnes publiques du département des Landes et de les solliciter en prévision de la détermination de leurs éventuels besoins en la matière. Sur la base d'un premier recensement des besoins effectué par le service marchés publics du CDG40, il s'est avéré que plusieurs communes et EPCI ont déclaré leur intérêt en vue de grouper les achats de prestations de services cités supra.

A partir de ce constat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements intéressés ont demandé au CDG40 de rédiger et de proposer la présente convention d'adhésion à un groupement de commandes. Et c'est sur cette base et celles des dispositions qui suivent que le CDG40 propose aux collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements, d'adhérer à la présente.

C'est sur cette base que Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune adhère à la convention de groupement de commandes intitulé : Groupement « gestion technique des E.R.P. » et d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention ainsi qu'à en assurer toutes mesures d'exécution afférentes aux besoins propres de la commune.

Décisions du conseil municipal

Pris conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ce groupement de commandes a pour objectif de répondre aux différents besoins de ses membres dans le cadre d'une démarche territoriale cohérente et économique visant à acquérir des prestations de services de vérifications/contrôles réglementaires périodiques et de maintenance sur les établissements recevant du public et faire assurer le suivi par le service marchés publics du CDG40.

Dans le cadre de cette procédure de groupement de commandes, une convention doit être conclue entre ses membres. Celle-ci doit déterminer notamment, outre l'objet et les différents partenaires du groupement :

- L'organisme qui assure le rôle de coordonnateur du groupement ;
- Les missions du coordonnateur ;
- Les rôles dévolus à chacun des membres ;
- Les modalités et critères de prise en charge financière revenant à chaque personne publique membre de ce groupement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes permanent relatif aux opérations de préparation, de dévolution et d'exécution de marchés publics et accords-cadres intervenant dans le champ des acquisitions de prestations de services de vérifications/contrôles réglementaires périodiques et de maintenance sur les établissements recevant du public pour les collectivités territoriales et autres personnes publiques du département des Landes ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet, jointe en annexe ;
- D'autoriser Mme le Maire à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant ;
- D'autoriser le coordonnateur à prendre toutes mesures, au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes, en vue de procéder à la définition des besoins des marchés publics et/ou accords-cadres, d'établir les dossiers de consultation des entreprises et autres pièces contractuelles, de définir et réaliser les procédures de passation de marchés publics et/ou accords-cadres, notamment de négocier avec les candidats et répondre à leurs questions éventuelles, et de procéder aux analyses des candidatures et des offres ;
- D'autoriser la commission d'appel d'offres du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes à choisir le ou les titulaire(s) du marché ;
- D'autoriser le coordonnateur à procéder aux opéra-

tions de dévolution des marchés publics et accords-cadres et notamment de notifier les rejets des offres et éventuellement de répondre aux questions des candidats rejetés ;

- D'autoriser le coordonnateur à notifier les attributions des marchés publics et/ou accords-cadres et de signer les dits marchés publics et/ou accords-cadres ainsi que tout acte s'y attachant ;
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés publics et/ou accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ;
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés publics et/ou accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget ;
- De régler les frais prévus par les articles 9 et 10 de la convention de groupement de commandes auprès du coordonnateur.

Convention maintenance défibrillateur - CDG 40

[21/06]

Le centre de gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes viennent de nous transmettre une proposition d'adhésion au schéma départemental défibrillateurs.

Cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement ou du renouvellement en défibrillateurs. Elle propose quatre grands axes :

- Une mission d'information globale ;
- Une mission de formation ;
- Une mission d'assistance maintenance des équipements.
- Une mission de mise à disposition de matériel

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité la signature de cette convention et l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, Mme le Maire propose d'y adhérer et d'accepter, conformément à l'article 6 – conditions financières, la prise en charge des frais y afférant.

S'agissant de notre commune, le coût annuel sera de 200 € pour un défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le centre de gestion des Landes et à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Adhésion à la médiation préalable - CDG 40

[21/06]

Mme le Maire expose au conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes s'est engagé dans l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire permise par l'article 5 IV de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle qui permet, jusqu'en novembre 2020, d'introduire une phase de médiation avant tout contentieux au Tribunal Administratif.

Ce processus concernera obligatoirement les décisions administratives individuelles suivantes:

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionné au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983,
- Décisions de refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15,17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au point précédent,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983,
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1^{er} du décret du 30 septembre 1985.

Ce mode de règlement alternatif des conflits permet, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, de régler les différends de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

La mission de médiation préalable obligatoire est assurée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes sur la base de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La conduite de la médiation sera assurée par des agents du centre de gestion formés et opérationnels, qui gar-

antiront le respect des grands principes de la médiation : indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité.

Toutefois, pour bénéficier de cette nouvelle prestation, dont les tarifs sont détaillés dans la convention d'adhésion, (200 € par médiation pour les collectivités affiliées, 500 € par médiation pour les collectivités non affiliées) les collectivités doivent délibérer avant le 1^{er} septembre 2018.

Cette délibération permettra, dans l'hypothèse d'un conflit, d'éviter un contentieux au tribunal par cette phase de dialogue et d'aboutir à une résolution rapide et durable du différend.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette démarche, le conseil municipal,

- Décide d'expérimenter la médiation préalable obligatoire prévue à l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 19 novembre 2016, cette médiation étant assurée par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire figurant en annexe.
- Décide de prévoir les crédits correspondant au budget de la collectivité.

Délégué à la protection des données mutualisé - ALPI

[21/06]

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications et fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation sont susceptibles de porter atteinte aux droits et libertés des personnes ou à leur vie privée.

De plus le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que les organismes publics ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'ALPI propose une prestation relative à la protection des données personnelles et d'un service mutualisé « Délégué à la Protection des Données Personnelles ».

Décisions du conseil municipal

La prestation est formalisée par un accord sur l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- De désigner l'ALPI en tant que délégué mutualisé à la protection des données.
- De désigner Mme ASSAOUI Céline en tant que référent interne au sein de la commune d'Estibeaux qui sera chargée de faire la coordination des actions avec l'ALPI.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'accord d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel proposée par l'ALPI.

Fourrière de Mont-de-Marsan Agglomération

[21/06]

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 6 novembre 2002, il avait été décidé de conclure une convention avec MONT DE MARSAN AGGLOMERATION, pour l'utilisation de leur fourrière communautaire. Cette convention prenait effet au 1er janvier 2003.

Considérant que la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans propose une autre solution d'accueil des animaux errants à toutes les communes membres, Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la dénonciation de la convention avec MONT DE MARSAN AGGLOMERATION.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de dénoncer la convention conclue avec MONT DE MARSAN AGGLOMERATION pour l'utilisation de sa fourrière communautaire à compter du 31 décembre 2018 et charge Mme le Maire de notifier le non renouvellement de cette convention au service concerné.

9. DIVERS

Motion de soutien à la LGV Bordeaux/Dax

[26/02]

Mme le Maire informe que lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires des Landes le 10 février dernier, les Maires et Présidents d'intercommunalités des Landes ont voté une motion de soutien au projet de LGV Bordeaux/Dax.

Le Grand Projet ferroviaire pour le Sud-Ouest (GPSO) se conçoit dans la continuité de la ligne LGV Paris/Bordeaux et dans le cadre de l'ouverture européenne sur l'Espagne.

La prolongation de la LGV Bordeaux/Dax est un maillon indispensable à la cohérence du projet et à la vie de notre département.

Le rapport Duron (Président du conseil d'Orientations des Infrastructures) qui enterme pour de longues années la LGV Bordeaux/Dax est une très mauvaise nouvelle.

La progression démographique du département, son dynamisme économique et notamment touristique plaident sans hésiter pour la mise en œuvre rapide de cet axe LGV Bordeaux/Dax.

Les Maires et Présidents d'intercommunalités des Landes soutiennent sans hésiter ce projet de LGV qui permettra d'œuvrer pour le désenclavement.

Ils s'engagent, avec l'ensemble des partenaires à défendre ce projet de LGV Bordeaux/Dax.

Ils saisissent le Président de la République pour attirer son attention sur ce projet vital pour notre territoire et pour lui démontrer leur détermination.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 2 abstentions (M. LAFAYE et Mme SAINT GERMAIN) décide de soutenir la motion de l'Association des Maires des Landes pour que soit maintenu le projet de LGV Bordeaux/Dax.

Rythmes scolaires

[26/02]

La demande de dérogation pour un retour à la semaine à 4 jours a été envoyée.

[25/10]

La demande de dérogation, pour un retour à la semaine à 4 jours a été acceptée par le DASEN pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Propriétaire bois route du Pavillon

[26/02]

Un courrier va être adressé au propriétaire afin qu'il fasse le nécessaire auprès de son locataire pour remettre le bois en état (enlever les véhicules et les différentes constructions) au regard de la loi de l'urbanisme.

ACCA d'Estibeaux

[26/02]

Mme le Maire a demandé à M. le Maire de Mouscardès s'il pourrait y avoir un accord pour le prêt de la salle d'éviscération pour la société de chasse d'Estibeaux.

M. DIZABEAU n'y est pas opposé. Il doit rencontrer le président de la chasse de Mouscardès et le comité des fêtes qui utilisent ce local.

Logement 69 impasse de l'Eglise [09/04]

La locataire du 69 impasse de l'Eglise a quitté le logement le 31 janvier 2018. Il sera attribué à M. CAUSSEL Jérémy et Mme BERTO Lucile à compter du 1^{er} mai 2018.

Fête des mères [09/04]

Le conseil municipal décide de ne plus organiser la cérémonie à cause du manque de motivation des mamans mises à l'honneur. En 2017, aucune des mamans invitées à participer à la cérémonie n'étaient présentes sans s'être excusées. Le conseil municipal choisit d'envoyer une carte aux mamans de la commune.

Restauration scolaire [21/06]

Les 4 Maires du regroupement scolaire ont rencontré le fournisseur de fruits et de légumes qui s'est engagé à fournir un maximum de produits de saison localement. En ce sens, les menus sont revus par les cantinières afin de respecter la saisonnalité des demandes.

Le SIVU continue sa démarche d'approvisionnement local et intègrera du bio petit à petit.

SCI Bibilous [17/09]

Mme le Maire présente l'affaire qui oppose la commune d'Estibeaux à la SCI BIBILOUS. Pour mémoire, déroulé des faits tels que connus par la commune :

- Il n'y a jamais eu de problème quelconque concernant ce bien.
- En 2013, la SCI BIBILOUS a déposé une déclaration préalable pour la réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements par le cabinet d'architecture CAMIADE LAFOURCADE à Habas.
- 1^{er} avril 2017 : inondations suite à une grosse pluviométrie.
- 28 août 2017 : expertise à laquelle la commune n'a pas été convoquée.
- Automne 2017 : à l'occasion d'un rendez-vous propre à la commune chez le même architecte, Mme le Maire a eu connaissance du problème de manière non officielle
- Juin 2018 : inondations suite à une grosse pluviométrie.
- 24 juillet 2018 : expertise à laquelle la commune est convoquée.

Il ressort de cette expertise que même si la responsabilité de la commune n'est pas avérée dans cette affaire, la commune devrait créer un fossé à ciel ouvert sur la propriété de Mme PEHAU (membre de la SCI), dont les frais d'actes et l'entretien serait à la charge de la commune.

Le conseil municipal n'est pas d'accord avec cette solution car il estime que la commune n'est pas responsable et

qu'elle n'a pas à intervenir dans le domaine privé. [25/10]

Mme le Maire donne lecture de la lettre de l'expert mandaté par l'assurance de la SCI BIBILOUS demandant le dévoiement de l'écoulement actuel des eaux pluviales de la chaussée vers un fossé aérien dont la création, les frais d'acte et l'entretien seraient à la charge de la commune sur la propriété de Mme PEHAU (membre de la SCI).

Le conseil municipal n'est pas d'accord avec cette demande. Il n'a pas été démontré que les dégâts des eaux dans la propriété de la SCI BIBILOUS avaient un lien de causalité avec l'ouvrage public. Il estime que la commune n'est pas responsable et qu'elle n'a pas à intervenir dans le domaine privé.

Il est rappelé que l'habitation d'origine date de plus de 40 ans et que durant toutes ces années, aucun problème n'a été signalé. Cette habitation a été réhabilitée en 3 logements, DP 040 095 13 C0017 déposée en mairie le 20 décembre 2013, et aucune autorisation de déviation ou de modification d'écoulement n'a été demandée lors du dépôt de dossier.

Le hasard veut que ce problème apparaisse après la réhabilitation. Si le maître d'œuvre a dévié ou fait des modifications, pourquoi la commune devrait-elle engager les frais sur son propre compte ?

Acte de vandalisme - Ecole [17/09]

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a été alertée aujourd'hui par la Directrice de l'école qu'un couteau a été retrouvé sur la table dans la cour de récréation et qu'une partie du filet de protection a été découpée. Le portail sera désormais fermé par un cadenas.

Plan d'épandage SERETRAM [17/09]

M. GARESTE souhaite intégrer le plan d'épandage de la SERETRAM qui produit des boues issues de sa station d'épuration qui traite les eaux de lavage du maïs doux à Labatut. La SERETRAM possède déjà un plan d'épandage validé par M. le Préfet mais elle souhaite l'agrandir et à ce titre elle a missionné la Chambre d'agriculture pour réaliser cette extension pour laquelle M. GARESTE est intéressé.

A ce titre, la Préfecture demande aux communes concernées par le périmètre d'épandage de donner leur avis sur le projet. Cet avis (favorable, défavorable, sans avis) peut être transmis simplement par mail à la Chambre d'agriculture. Dans le cas d'un avis défavorable, celui-ci doit être justifié à la demande de la Préfecture.

Le conseil municipal souhaiterait obtenir de plus amples renseignements avant d'émettre un avis :

- Les sections, numéros et surfaces des parcelles concernées par l'épandage,
- La composition du produit et les volumes à épandre.
- Les dates d'épandage.

Décisions du conseil municipal

[25/10]

La SERETRAM et la Chambre d'Agriculture présente au conseil municipal le plan d'épandage des boues issues de sa station d'épuration qui traite les eaux de lavage du maïs doux à Labatut.

M. GARESTE souhaitant intégrer ce plan d'épandage, le conseil municipal est invité à donner son avis. Les exclusions seront règlementaires : 35 m pour les cours d'eau et 50m pour les habitations. Le dossier complet traite de tous les aspects environnementaux (zone vulnérable, Natura 2000, captage eau potable...).

Vu les éléments présentés et à condition que les réglementations soient respectées (distance habitations et cours d'eau, aspects environnementaux), le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'épandage de la SERETRAM sur les parcelles de M. GARESTE. Le conseil municipal souhaite être informé de l'avancée de ce dossier.

Commission de contrôle des listes électorales

[25/10]

Mme le Maire informe l'assemblée qu'avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique, la commission administrative de révision des listes électorales sera remplacée au 10 janvier 2019 par une commission de contrôle. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, cette commission est composée d'un conseiller municipal (sauf Maire et Adjoints), d'un délégué du Préfet et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance.

Mme le Maire fait appel à candidature pour siéger à la commission de contrôle. Mme Isabelle MARIE se propose en tant que titulaire et Mme Caroline SAINT GERMAIN en tant que suppléante.

Salle Lahaout

[25/10]

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle reçoit très régulièrement des plaintes concernant le bruit la nuit à la salle Lahaout. Le conseil municipal décide d'établir un règlement qui sera fourni à chaque réservation de la salle.

Cérémonie du 11 novembre

[25/10]

La cérémonie aura lieu à 11h45 et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des associations.

Repas des aînés

[25/10]

Il aura lieu le dimanche 16 décembre à 12h00 à la salle Lahaout.

Arrêt de bus

[25/10]

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les arrêts de bus en bordure des départementales sont dangereux et posent souvent problème : difficultés pour traverser, stationnement gênant. La DDTM sera avertie de ce problème.

10. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Création d'un pôle d'équilibre territorial et rural - Pays Adour Landes Océanes Approbation des statuts

[26/02]

Le Pays Adour Landes Océanes a été créé en 2002, sous forme associative, dans le cadre des Lois Pasqua (1995) et Voynet (1999). Il est un cadre de référence pour la mise en œuvre de politiques publiques à l'échelle des 4 EPCI (MACS, Grand Dax, Pays d'Orthe et Arrigans et Seignanx). Cet espace de concertation entre les collectivités est aussi un espace de dialogue avec les acteurs de la société civile, fédérés au sein d'un conseil de Développement.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a ouvert la possibilité au Pays, quel que soit leur forme juridique d'évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural dans le cadre d'un syndicat mixte fermé.

Le PETR correspond à la même philosophie que les Pays. Son action se fonde sur un Projet de Territoire

co-construit entre les élus et les membres du conseil de développement. Son programme d'action et ses missions sont arrêtés dans le cadre d'une convention territoriale, le PETR n'exerçant pas de compétence mais des missions clairement identifiées par les EPCI. Les maires du territoire sont associés à ses travaux au travers d'une conférence des Maires. L'évolution du Pays sous forme associative en Syndicat mixte se fonde sur les éléments suivants :

- Le cadre associatif se heurte à la limite suivante : il impose une indépendance vis-à-vis des EPCI pour éviter tout risque de gestion de fait, tout en nécessitant un portage fort par les EPCI ;
- L'action de l'association est encadrée par un double système de validation, par ses instances et par les EPCI ;
- Le cadre associatif présente une certaine fragilité, dans un contexte financier de plus en plus complexe et tendu.

De plus la période consacrée à la concertation avec les EPCI pour définir les statuts et les missions du Pays ainsi que ses moyens humains et financiers a permis aussi de tenir compte des actions conduites par le Pays, des évolutions institutionnelles intervenues depuis 15 ans sur le

territoire et qui ne correspondaient pas obligatoirement au mode opératoire retenu lors de la création.

Le PETR prendra la forme d'un Syndicat Mixte fermé conformément à l'article 5741-1 et suivant et L5711-1 du CGCT.

La répartition des sièges au sein du Comité syndical tient compte du poids démographique de chaque EPCI le composant.

Le comité syndical sera composé de 18 membres titulaires et 18 membres suppléants. Chaque EPCI aura 1 délégué par tranche de 10 000 habitants et un délégué par tranche de 15 000 habitants au-delà de 50 000 habitants :

	habitants	titulaires	suppléants
Com. Com. Marenne Adour Côte Sud	64 158	6	6
Com. Agglo du Grand Dax	56 977	6	6
C.C. du Seignanx	26 808	3	3
C.C. du Pays d'Orthe et Arrigans	24 115	3	3
Total		18	18

Il sera installé une conférence des Maires, organe consultatif, composé de tous les maires du territoire, chaque maire pouvant se faire représenter par un conseiller municipal. La Conférence des Maires se réunit au moins une fois par an et sa consultation est obligatoire pour l'élaboration, la révision et la modification du projet de territoire.

Le conseil de développement, organe consultatif, reprendra les acteurs déjà impliqués dans le Pays. Il est aussi consulté sur les principales orientations du PETR et sur toute question d'intérêt territorial. Il doit produire un rapport annuel soumis au Comité syndical.

Le financement du PETR se fera sur la base des contributions des EPCI et sera exprimé en euros par habitants. Pour mémoire la contribution actuelle est de 1.15 euros par habitant.

Le PETR pourra fournir des prestations de service rémunérées.

Dans un délai d'un an à compter de sa création, le PETR devra adopter son Projet de Territoire qui viendra se substituer à la Charte de Territoire, adoptée en 2004. Sur la base de ce document, une convention territoriale fixant les missions qui seront dévolues au Pays. Ces missions ne constitueront pas un transfert de compétences, mais pourront permettre la mutualisation de moyens entre les EPCI. La durée de cette convention peut être annuelle ou pluri annuelle.

Cependant, afin de préserver une continuité des actions engagées par le Pays, le PETR continuera à porter les procédures suivantes :

- La contractualisation avec la Région,
- L'animation et la mise en œuvre du programme LEADER
- L'animation et la mise en œuvre de la Charte Forestière,
- L'animation et la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Pays d'Accueil Touristique et de l'appel à projet régional « Structuration Touristique des Territoires Aquitains »,
- Le portage des zones Natura 2000 des Barthes de l'Adour,
- L'animation et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé et du conseil Local de Santé Mentale,
- L'animation et la mise en œuvre du DLAL FEAMP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, approuve la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural-Pays Adour Landes Océanes et les statuts correspondants. Il désigne Mme le Maire pour siéger à la Conférence des Maires et autorise Mme le Maire à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Convention de services partagés téléalarme et instruction des dossiers d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) [26/02]

Mme le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes du Pays d'Orthe Arrigans propose à chaque commune de l'intercommunalité de signer une convention entre le CIAS du Pays d'Orthe Arrigans et les communes du territoire ayant pour objet de formaliser l'organisation du service téléalarme et l'instruction des dossiers APA. Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et sera reconduite annuellement par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, accepte les termes de la convention de services partagés téléalarme et instruction des dossiers APA avec le CIAS Orthe et Arrigans et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

Participation téléalarme [26/02]

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une participation éventuelle au financement de la téléalarme. Elle rappelle que précédemment la commune prenait en charge 60 € par personne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide de continuer à prendre en charge 60 € par personne sur le montant de la téléalarme pour les bénéficiaires d'Estibeaux.

Centre de loisirs [21/06]

A la rentrée prochaine, l'organisation du temps scolaire du RPI des Arrigans sera de 4 jours.

Mme le Maire informe l'assemblée que la proposition d'accueil pour le mercredi est la suivante :

- L'annexe A.L.S.H. de Tilh est supprimée ;

Décisions du conseil municipal

- Accueil le mercredi au Centre de Loisirs de Pouillon toute la journée ;
- Une garderie sera mise en place à Estibeaux pour les enfants du regroupement scolaire de 07h30 à 08h30, heure de ramassage du bus pour le centre de loisirs de Pouillon
- Pas de retour en bus, les enfants devront être récupérés au Centre de Loisirs de Pouillon avant 19h30 ;
- La garderie du mercredi matin sera gratuite, les frais seront pris en charge par la communauté de communes de Pays d'Orthe et Arrigans ;
- L'accueil à l'ALSH de Pouillon peut se faire à la demi-journée également.

Compétence maternelle [21/06]

La communauté de communes a adopté le principe de prendre en charge les écoles maternelles des Arrigans à compter du 1^{er} janvier 2019 comme cela se faisait déjà en Pays d'Orthe. Au sujet du RPI des Arrigans cela concerne la classe de PS à Ossages et la classe de MS à Tilh.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) [17/09]

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Le conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Convention de services partagés voirie [17/09]

Mme le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition de convention de services partagés entre la communauté de communes et la commune d'Estibeaux pour le fauchage complet de notre voirie.

Deux passages sur accotement et un passage complet sont comptabilisés par la communauté de communes qui s'engage à rembourser à la commune les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition, à son profit, à hauteur de 350 € par km de voirie communautaire. Le montant de ce remboursement inclut les charges de personnel et frais assimilés. Il est rappelé que le montant remboursé antérieurement était de 450 € du km les années précédentes et 530 € du km en 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, accepte cette proposition et charge Mme le Maire de signer la convention de services partagés entre la communauté de communes du pays d'Orthe et Arrigans et la commune d'Estibeaux pour le fauchage complet de la voirie communautaire jusqu'au 1^{er} mars 2019.

Avancée des prises de compétences [17/09]

- GEMAPI en cours de finalisation, prise de compétence au 1^{er} janvier 2019.
- Compétence maternelle en cours de finalisation, prise de compétence au 1^{er} janvier 2019
- Eau et assainissement, prise de compétence reportée en 2026.

Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans au 1^{er} janvier 2019 [25/10]

Mme le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du 25 septembre 2018, le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a procédé à la modification de ses statuts au 1^{er} janvier 2019.

Elle précise que, dans le cadre de la création au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans issue de la fusion des communautés de communes de Pouillon et du Pays d'Orthe, la loi Notre du 7 août 2015 confère au nouveau conseil Communautaire un délai de deux ans pour délibérer sur l'harmonisation des compétences facultatives des communautés de communes fusionnées ;

Elle rappelle que les statuts ci-annexés et approuvés par le conseil communautaire résultent des travaux menés en conférence des Maires en 2017 et 2018 qui ont permis d'harmoniser la rédaction des compétences facultatives issues des anciennes communautés de communes de Pouillon et du Pays d'Orthe ;

Elle indique que, selon l'article L5211-17 du CGCT, les modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté de communes et des conseils municipaux des communes membres dans les mêmes conditions de majorité qualifiée requise pour la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (majorité qualifiée : les deux tiers des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population ou bien la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population). Aussi, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement

public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Parmi les modifications comprises dans les statuts ci-annexés, elle énonce que, concernant la compétence enfance, jeunesse, et plus particulièrement la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement, le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 a modifié la rédaction des statuts de la communauté de communes par une redéfinition des activités périscolaires et extrascolaires.

Elle précise également que les compétences liées à la gestion d'équipements (la piscine intercommunale, le monastère de Sorde, la maison des Jurats et les écoles maternelles, la ludomédiathèque et la ludothèque) seront reprises dans la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et ne figurent plus dans les compétences facultatives.

La définition de l'intérêt communautaire de cette compétence optionnelle doit intervenir par délibération du conseil de la communauté de communes avant le 31 décembre 2018.

Le conseil municipal est ainsi invité à approuver la réactualisation des statuts de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve les statuts de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,
- Autorise M. le Président de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans à solliciter l'arrêté de M. le Préfet pour la modification des statuts au 1^{er} janvier 2019,
- Autorise Mme le maire à effectuer toutes les démarches et formalités administratives afférentes à ces modifications.

Report de la prise de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026

[25/10]

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 assouplit les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, dès lors que, avant

le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors reporté du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Dès lors, suite aux travaux et débats de la conférence des maires du 11 septembre 2018, ainsi qu'à l'approbation du report voté par le conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans le 25 septembre 2018, il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur du report de la prise de compétence « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le report de la prise des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans au 1^{er} janvier 2026.

Adhésion de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'institution Adour en matière d'aménagement de l'espace

[25/10]

Mme le Maire expose que dans le cadre des compétences gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et aménagement de l'espace, les récentes lois de réformes territoriales visent à permettre la structuration du territoire à l'échelle de bassins et groupes de bassins avec différents niveaux d'intervention. C'est pourquoi les syndicats mixtes tels que les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont chargés par la loi de missions d'animation, de coordination, d'information et de conseil mais aussi, selon les enjeux, du portage de certaines compétences à leur niveau.

Elle explique que l'adhésion à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) permettra au regard des compétences de la communauté de communes en matière de GEMAPI et aménagement de l'espace, d'assurer une bonne coordination des interventions des différents acteurs publics, et ainsi d'être soutenu dans l'exercice de ses missions.

Elle informe que le conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans s'est prononcé en séance du 25 septembre 2018 en faveur de l'adhésion à l'Institution Adour pour les compétences GEMAPI et aménagement de l'espace.

Elle rappelle que les statuts de la communauté de communes prévoient que celle-ci peut, pour l'exercice de la compétence GEMAPI, adhérer à un syndicat mixte sans consultation préalable des communes et invite les conseillers à délibérer sur l'adhésion à l'Institution Adour pour la compétence aménagement de l'espace ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'adhésion de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'EPTB Adour pour sa compétence aménagement de l'espace.

Compte administratif 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
DÉPENSES (montants TTC)		556 024.00 €	448 894.19 €
011	Charges à caractère général	194 146.00 €	121 412.26 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	212 100.00 €	197 661.69 €
65	Autres charges de gestion courante	122 193.00 €	115 555.11 €
66	Charges financières	14 222.00 €	13 971.19 €
67	Charges exceptionnelles	700.00 €	293.94 €
23	Virement à la section d'investissement	12 663.00 €	0.00 €
RECETTES (montants TTC)		556 024.00 €	594 764.68 €
013	Atténuations de charges	2 000.00 €	5 901.11 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	18 690.00 €	19 557.30 €
73	Impôts et taxes	221 249.00 €	246 768.08 €
74	Dotations et participations	161 231.00 €	169 617.78 €
75	Autres produits de gestion courante	45 100.00 €	45 137.28 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	28.67 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	107 754.00 €	107 754.46 €
Soit un excédent de fonctionnement de 145 870.49 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)		228 933.00 €	171 331.18 €	57 601.82 €
21	Immobilisations corporelles	22 868.00 €	7 335.60 €	15 532.40 €
23	Immobilisations en cours / Constructions	59 954.00 €	24 416.89 €	35 537.11 €
16	Emprunts et dettes assimilées	146 111.00 €	139 578.69 €	6 532.31 €
RECETTES (montants TTC)		228 993.00 €	201 532.98 €	27 400.02 €
13	Subvention d'investissement	68 270.00 €	53 546.77 €	14 723.23 €
16	Emprunts et dettes assimilées, dépôts et cautionnements reçus, autres prêteurs CAF	15 752.00 €	13 997.25 €	1 754.75 €
10	Dotations, fonds divers, FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement	36 740.00 €	38 480.18 €	-1 740.18 €
001	Excédent d'investissement	95 508.00 €	95 508.78 €	-0.78 €
21	Virement de la section de fonctionnement	12 663.00 €	0.00 €	12 663.00 €
Soit un excédent d'investissement de 30 201.80 €				

Le compte administratif 2017 présente un excédent global de 176 072.29 €

Budget primitif 2018

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI	TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE
COMMUNE	14.08 %	16.54 %	57.65 %	-
COMMUNAUTÉ	10.82 %	2.39 %	12.86 %	24.04 %

En 2018, le taux des taxes reste inchangé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2018
DÉPENSES (montants TTC)	543 361.00 €	544 420.00 €
011 Charges à caractère général	194 146.00 €	187 550.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	212 100.00 €	233 070.00 €
65 Autres charges de gestion courante	122 193.00 €	110 850.00 €
66 Charges financières	14 222.00 €	12 250.00 €
67 Charges exceptionnelles	700.00 €	700.00 €
RECETTES (montants TTC)	543 361.00 €	544 420.00 €
013 Atténuations de charges	2 000.00 €	3 300.00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes	18 690.00 €	17 880.00 €
73 Impôts et taxes	221 249.00 €	232 928.00 €
74 Dotations et participations	148 568.00 €	156 494.00 €
75 Autres produits de gestion courante	45 100.00 €	40 300.00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	107 754.00 €	93 518.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2018	DONT RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)	228 933.00 €	231 699.00 €	51 069.00 €
21 Immobilisations corporelles	22 868.00 €	12 979.00 €	15 532.00 €
23 Immobilisations en cours / Constructions	59 954.00 €	51 627.00 €	35 537.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	146 111.00 €	167 093.00 €	0.00 €
RECETTES (montants TTC)	216 270.00 €	231 699.00 €	14 737.00 €
13 Subvention d'investissement	68 270.00 €	35 972.00 €	14 737.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	15 752.00 €	2 141.00 €	0.00 €
10 Dotations, fonds divers	36 740.00 €	162 644.00 €	0.00 €
001 Excédent d'investissement reporté	95 508.00 €	30 201.00 €	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	0.00 €	741.00 €	0.00 €

ÉTAT DE LA DETTE

BANQUE	OBJET EMPRUNT	ANNÉE DE SOLDE	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
CDG	Logements Dubecq	2023	7 768.51 €	899.77 €	8 668.28 €
	Mairie	2025	13 176.43 €	4 349.52 €	17 525.95 €
Caisse d'Epargne	Restaurant scolaire	2030	11 943.83 €	3 784.76 €	15 728.59 €
	Prêt relais subventions	2018	120 000.00 €	672.00 €	120 672.00 €
	Accueil périscolaire	2022	7 299.14 €	1 753.47 €	9 052.61 €
TOTAL			160 187.91 €	11 459.52 €	171 647.43 €

Réalisations 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRETIEN (montants TTC)		
BÂTIMENTS PUBLICS	Salle des sports + vestiaires / Lahaout / Arènes / Garderie / Cantine / WC publics	10 484.22 €
AUTRES BÂTIMENTS	Ramonage / Diverses fournitures logements	1 888.67 €
MAINTENANCE	Divers contrats de maintenance	10 193,80 €
MATÉRIEL ROULANT	Entretien et réparations divers matériels	4 546.09 €
AUTRES BIEN MOBILIERS	Entretien et réparations divers matériels	965.94 €
TERRAINS	SYDEC - assainissement branchement	1 188.00 €
DIVERS	Fournitures d'entretien	3 647.86 €
	Fournitures de petit équipement	2 143.27 €
	Fournitures de voirie	9 998.57 €
TOTAL		45 056.42 €

CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS (montants TTC)	
SIVU DES ARRIGANS (regroupement scolaire)	42 179.00 €
SDIS des Landes (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	10 632.58 €
SIVU DES ARRIGANS (Lac de Tastoia)	3 259.00 €
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	2 000.00 €
Syndicat du Luy	2 000.00 €
ADACL ADS	1 800.00 €
Téléalarmes (CIAS Pouillon)	1 500.00 €
ADACL (Agence Département d'Aide aux Collectivités Locales)	900.00 €
SPA (Société Protectrice des Animaux)	702.00 €
ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique) adhésion + accès plateforme marchés publics	700.00 €
Association des Maires	400.00 €
Centre de gestion	300.00 €
SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)	300.00 €
TOTAL	66 672.58 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (montants TTC)	
Amicale Sportive	3 345.00 €
Amicale Laïque	3 000.00 €
Comité des fêtes	3 000.00 €
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	702.00 €
Société de chasse	305.00 €
Lous Hardits (Ainés Ruraux)	230.00 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	120.00 €
UNC des Arrigans (Union Nationale des Combattants)	120.00 €
APE (Association des Parents d'Elèves)	100.00 €
Coursayres des Arrigans	80.00 €
Société de pêche	80.00 €
Association des Veuves Civiles	50.00 €
Mutilés du travail (section locale)	50.00 €
Vie Libre	46.00 €
Fondation Bergonié	30.00 €
TOTAL	11 258.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS (montants TTC)		
AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS	Parkings restaurant scolaire + ancienne mairie Travaux accessibilité ADMR	18 736.34 €
CONSTRUCTION	Salle polyvalente (enduit, drain) Travaux accessibilité ADMR	19 911.28 €
TERRAINS NUS	Bornage terrain Achat terrain Sydec	1 343.52 €
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Panneau affichage école, Meuble cuisine Lahaout	1 073.14 €
TOTAL		41 064.28 €

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX D'ENROBÉ (montants TTC)	
Route des Pyrénées : trois sections sur 600 m	27 234.26 €

VOIRIE COMMUNALE

CURAGE DES COLLECTEURS (montant TTC)	
HOLVOET et Fils - Travaux de pelle (2060 m) - Route de Pouillon / Château Charles (1200 m) - Chemin las pouttes / depuis la traversée vers Pignada (860 m)	2 348.40 €
Eric LOUSTAU - Travaux épareuse	3 622.50 €
Achat Cailloux pour chemins	3 522.21 €

SIVU REGROUPEMENT SCOLAIRE

EFFECTIF 2017/2018	
ECOLE D'ESTIBEAUX CM1 - CM2	49 élèves
ECOLE DE MOUSCARDES CE1 - CE2	50 élèves
ECOLE D'OSSAGES Petite Section Maternelle	14 élèves
ECOLE DE TILH Moyenne et Grande Sections Mat. - CP	74 élèves
TOTAL	187 élèves

CRÉDITS ALLOUÉS À L'ÉCOLE D'ESTIBEAUX (montants TTC)	
Fournitures scolaires	3 430.00 €
Subvention projet scolaire	1 200.00 €
Noël	490.00 €
Coopérative scolaire	392.00 €
TOTAL	5 512.00 €

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2017 (montants TTC)	
ESTIBEAUX	42 179.00 €
MOUSCARDES	15 381.00 €
OSSAGES	31 604.00 €
TILH	48 848.00 €
TOTAL	138 012.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (montants TTC)	
Excédent de fonctionnement	17 188.28 €
Excédent d'investissement	143.06 €
Résultat global de l'exercice (excédent)	17 331.34 €

BUDGET PRIMITIF 2018 (montants TTC)	
Équilibre en section de fonctionnement	218 200.00 €
Équilibre en section d'investissement	1 995.00 €

CCAS D'ESTIBEAUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (montants TTC)	
Dépenses (fonctionnement)	3 199.22 €
Recettes (fonctionnement)	5 519.81 €
Résultat de l'exercice (excédent)	2 320.59 €

BUDGET PRIMITIF 2018 (montants TTC)	
Dépenses (fonctionnement)	4 360.00 €
Recettes (fonctionnement)	4 360.00 €

Petite enfance, enfance, jeunesse

MULTI-ACCUEIL "LES BIBOUS"

Maison de la Petite Enfance - Impasse du Temps Libre - 40350 POUILLON

Le multi-accueil "Les Bibous" de Pouillon accueille les enfants de 2 mois ½ à 4 ans, non scolarisés, habitant sur le territoire de la communauté de communes. Il propose plusieurs modes de garde :

• UN ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER OU OCCASIONNEL (HALTE-GARDERIE)

- > Capacité d'accueil :
Jusqu'à 30 enfants simultanément.
- > Horaires d'accueil :
Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.
- > Périodes de fermeture :
Jours fériés, pont de l'Ascension, une semaine entre Noël et le jour de l'An, 2 semaines au mois d'Août.
- > L'équipe est composée d'une puéricultrice (directrice), d'une éducatrice de jeunes enfants, de 7 auxiliaires de puériculture, de 3 agents titulaires du CAP Petite Enfance, d'un cuisinier et de 2 agents d'entretien.
- > Les tarifs sont établis par la CAF.
- > Inscriptions auprès de la directrice du multi-accueil.
Les dossiers sont ensuite étudiés par une commission d'attribution des places.
- > Votre contact :
Chloé CROZE, Directrice
Tél : 05 58 98 29 80
Mail : petite-enfance-arraigans@orthe-arraigans.fr

• UN ACCUEIL FAMILIAL AU DOMICILE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

La crèche familiale propose un mode d'accueil individuel au domicile d'assistantes maternelles agréées par la PMI, salariées de la communauté de communes. Leur contrat et leur rémunération sont gérés par la collectivité, les familles n'ont donc pas les contraintes liées au statut d'employeur.

Les assistantes maternelles sont encadrées par une puéricultrice, directrice de la crèche familiale, et participent aux activités organisées par les services petite enfance de la collectivité.

Les 7 assistantes maternelles sont domiciliées à Cauneille, Estibaux, Habas, Peyrehorade, Port-de-Lanne et Saint-Lon-les-Mines.

- > Horaires d'accueil :
Du lundi au vendredi, de 6h30 à 19h30.
- > Les tarifs sont établis par la CAF.
- > Votre contact :
Véronique PHELIPPEAU, Directrice
Tél : 05 58 73 74 88
Mail : petite-enfance-orthe@orthe-arraigans.fr

RAMEP - Relais Assistantes Maternelles Enfants Parents

Le RAMEP est un lieu d'information, d'échange et d'animation dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil des jeunes enfants à domicile.

> **Pour les parents** : c'est un espace d'information sur les modes d'accueil disponibles pour votre enfant sur le territoire et sur le statut d'employeur.
Accueil sur RDV, le mercredi de 13h à 17h15.

> **Pour les assistantes maternelles et gardes à domicile** : c'est un lieu d'échange sur vos pratiques professionnelles et d'information sur votre statut, vos droits et obligations. C'est aussi un espace de jeu accueillant où vous pouvez venir avec les enfants pour participer aux ateliers, chaque jeudi de 9h30 à 10h45 (hors vacances scolaires et mois de juillet).

LAEP - Lieu Accueil Enfants Parents

Le LAEP est un espace dédié à l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans, accompagnés de leurs parents, grands-parents et ouvert aux futurs parents.

Pour les enfants, c'est un lieu de socialisation où ils découvrent la vie collective, le partage, le jeu.

Pour les familles, c'est un lieu d'échange et de dialogue. Une pause dans le quotidien pour exprimer son vécu, ses expériences avec d'autres parents.

Dans un espace adapté aux jeunes enfants avec de nombreux jeux à disposition, une intervenante est présente pour vous accueillir, écouter et faciliter les échanges. Le LAEP est un service gratuit et anonyme.

Horaires d'accueil :
1 lundi sur 2, de 14h30 à 17h (hors vacances scolaires).

RAMEP - LAEP : 36 route de Larriou - 40290 Estibaux

> Votre contact : **Corinne COURROUY - Tél : 06 69 23 48 21 - Mail : ram-arraigans@orthe-arraigans.fr**

ACCUEIL DE LOISIRS

12 Allée du Temps Libre - 40350 Pouillon

Votre contact :

Jean-Luc BUSNEL, responsable

Tél : 05 58 98 38 39

Mail : centredeloisirs@orthe-arrigans.fr

Le centre de loisirs des Arrigans accueille les enfants résidant sur les communes d'Estibeaux, Gaas, Habas, Mimbase, Misson, Mouscardès, Ossages, Pouillon et Tilh.

> Inscriptions et réservations :

L'accès au centre de loisirs est soumis à une inscription annuelle préalable.

> Tarifs :

- Journée : de 4.20 € à 11.80 € selon quotient familial (tarif spécial pour les enfants avec un PAI qui amènent leur repas : 7.20€)
- Demi-journée : de 3.60€ à 8.50€ selon quotient familial

• ACCUEIL DU MERCREDI

La réservation est obligatoire pour chaque mercredi, au plus tard le vendredi précédent, avant midi (réservation par mail ou directement au centre de loisirs).

> Horaires :

- Journée entière : 9h30 - 17h avec repas
- Demi-journée : 9h30-12h30 ou 13h30-17h sans repas
- Temps d'accueil : matin 7h30 - 9h30 ; soir 17h - 19h

> Garderie à Estibeaux :

Pour les résidents des communes de Tilh, Mouscardès, Ossages et Estibeaux, possibilité de garderie de 7h30 à 8h40 à Estibeaux. Les enfants seront acheminés en bus à l'accueil de loisirs à Pouillon. Pas de bus retour le soir.

> Ramassage collège :

Le centre de loisirs assure le ramassage des collégiens en minibus à 12h30 au collège Rosa Parks de Pouillon.

• ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Le centre de loisirs accueille les enfants pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été. Il est fermé durant les vacances de Noël et la semaine du 15 août.

> Horaires :

- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h30
- Départ entre 17h et 19h
- Petites vacances : accueil journée ou demi-journée.
- Grandes vacances : 3 jours minimum par semaine.

REGROUPEMENT SCOLAIRE

Le RPI des Arrigans (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est géré par le SIVU des Arrigans (menus et approvisionnements des restaurants scolaires, fournitures scolaires, mobilier...). Il regroupe 4 écoles :

> **Estibeaux (CM1/CM2) - Tél. : 05 58 98 07 49**

> **Mouscardès (CE1/CE2) - Tél. : 05 58 98 07 20**

> **Tilh (MS/GS/CP) - Tél. : 05 58 89 85 18**

> **Ossages (PS) - Tél. : 05 58 98 06 59**

> Inscriptions

Les inscriptions se font à la Mairie de la commune de résidence à partir du mois de mars précédant la rentrée scolaire, sur présentation du livret de famille.

> Transport

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine assure gratuitement le transport entre les différentes écoles du regroupement. Afin d'assurer la sécurité des enfants, une accompagnatrice est présente dans le bus.

Informations : www.landes.fr / Droits et démarches / Transports scolaires.

> Restaurant scolaire

Tarifs : 2.35 €/repas (pour 1 enfant scolarisé sur le RPI),

2.30 €/repas (pour 2 enfants)

2.25 €/repas (pour 3 enfants et plus)

Les menus sont consultables sur les panneaux d'affichage de chaque école et sur www.estibeaux.fr

> Garderie - Tél. : 06 33 77 59 27

La commune d'Estibeaux propose un service de garderie avant la classe à partir de 7h le matin et après la classe jusqu'à 19h le soir, encadré par 2 employées. Le tarif horaire est de 0.85 €.

BABY-SITTING

Un réseau de baby-sitters formés à votre disposition !

La communauté de communes développe un réseau de baby-sitters formés pour répondre à la demande de parents soucieux de confier la garde de leurs enfants à des jeunes responsabilisés.

Chaque baby-sitter du réseau a suivi une formation délivrée par les CEMEA d'Aquitaine, autour de la connaissance de l'enfant, de la législation en vigueur concernant le statut de baby-sitter, de la prévention des risques au domicile et des gestes de premier secours spécifiques à l'enfant.

Si vous cherchez un mode de garde ponctuel de vos enfants, n'hésitez plus, ils seront gardés en toute sécurité !

> Gaëlle SIBERCHICOT (Estibeaux) : 06 37 08 41 43

> Marina COSSOU (Habas) : 06 68 64 22 42

> Léa COCOYNACQ (Habas) : 06 45 66 47 82

> Elise MONCHAUSSE (Misson) : 07 89 58 02 72

> Mallorie DUFAU (Mouscardès) : 06 48 53 67 96

> Aurélie VALET (Pouillon) : 06 22 76 18 49

Actions sociales

C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

60, allée du Marais - 40290 MISSON

Tél. : 05 58 98 89 10

Mail : cias@orthes-arriens.fr

La communauté de communes, par l'intermédiaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), propose des services visant à faciliter le quotidien et le maintien à domicile des personnes âgées ou empêchées du territoire.

110 agents sont mobilisés pour les accompagner dans les gestes de la vie courante, préservant lien social, autonomie et confort de vie chez soi.

Voir ci-contre les services proposés...

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Ce service est uniquement utilisé à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour le repas offert aux personnes âgées de 65 ans et plus et les colis remis aux personnes malades de plus de 70 ans qui ne peuvent pas se déplacer pour le repas.

A.D.M.R.

Services pour seniors et personnes en situation de handicap (ménage, repassage, petit bricolage, petit jardinage), garde d'enfants à domicile.

ADMR CANTON DE POUILLON

29, place de la Mairie - 40290 ESTIBEAUX

Tél. : 05 58 98 39 08

Mail : pouillon@fed40.admr.org

Responsable : Mme LAFARGUE

Ouverture au public : du lundi au vendredi,
9h - 12h

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi,
9h - 12h30 / 13h30 - 17h

• AIDE À DOMICILE

Le service d'aide à domicile vous accompagne au quotidien, que ce soit pour vous aider à entretenir votre domicile ou dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie.

Toute personne résidant sur le Pays d'Orthe et Arrigans peut en bénéficier, de façon temporaire ou régulière. Nous nous engageons à respecter votre projet de vie, ainsi que la charte des droits et libertés.

> **Aide-ménagère** : entretien du cadre de vie, courses, préparation de repas ;

> **Auxiliaire de vie** : accompagnement dans les actes essentiels de la vie (toilette, habillage, aide au lever, transfert, prise des repas...) ;

> **Garde de jour** : proposition d'activités de loisirs, promenade, lecture...

Les interventions se font du lundi au vendredi de 8h à 18h. Pour les personnes les plus dépendantes, les interventions d'auxiliaire de vie peuvent être également être réalisées le soir (jusqu'à 20h), les week-ends et jours fériés.

Afin de faciliter votre quotidien, nous coordonnons nos interventions avec SANTÉ SERVICE DAX, service de soins infirmiers à domicile, dans le cadre d'un SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile).

> **Renseignements et inscriptions au 05 58 98 89 10**

• TÉLÉALARME

Ce service permet aux personnes âgées de continuer à vivre à leur domicile, en toute sécurité. En cas de chute, de malaise, il suffit de presser la touche appel du médaillon ou du boîtier de téléalarme pour alerter le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et prévenir un proche.

> **Inscription au service**

L'inscription s'effectue en mairie (CCAS). Le service a un coût annuel de 120 €. Sur ce montant, 20 € sont pris en charge par le CIAS pour chaque usager. La commune d'Estibaux prend en charge 60 €. Le reste à charge pour le bénéficiaire est donc de 40 €/an.

> **Relais téléalarme**

Pour soulager les aidants, le CIAS propose de prendre le relais des appels émanant du déclenchement de la téléalarme d'un proche. Besoin d'un temps de répit ou de vous rendre disponible, le relais téléalarme vous permet de vous absenter plusieurs jours ou une soirée.

> **Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.**

● PORTAGE DE REPAS

Le CIAS vous propose un service de portage de repas flexible qui s'adapte à votre situation et s'engage sur la qualité.

Toute personne âgée de plus de 60 ans ou momentanément empêchée ou handicapée, résidant sur le Pays d'Orthe et Arrigans, peut bénéficier du portage de repas à domicile.

Un service à la demande : Vous commandez vos repas pour tous les jours de la semaine ou pour quelques jours seulement. Vous recevez les menus à l'avance tous les mois et passez votre commande pour chaque semaine. Votre menu est adapté à votre régime si besoin : diabétique, sans sel, haché, mixé, sans fibre...

Qualité et goût avant tout : Les menus sont élaborés par une diététicienne, privilégiant la diversité et le goût. Ils répondent à des exigences élevées d'hygiène et de qualité.

Les agents du CIAS livrent vos repas à domicile. La chaîne du froid est garantie : de la cuisine centrale, les menus sont transportés en camion réfrigéré puis stockés dans votre réfrigérateur. Il ne vous reste plus qu'à réchauffer vos plats, et déguster !

> **Tarifs : de 6.70 € à 7.15 € TTC par repas.**

Déductible à 50 % de vos impôts ou crédit d'impôt

> **Renseignements et inscriptions au 05 58 98 89 10**

● EHPAD "La Chaumière Fleurie"

4, Rue Alfred Longuefosse - 40350 POUILLON

Tél : 05 58 98 22 38

Mail : ehpad@orth-arraigans.fr

Directrice : Annick TUDAL

La Chaumière Fleurie est située non loin du centre bourg de Pouillon, dans un cadre boisé.

L'EHPAD accueille 79 résidents dont 12 personnes au sein de l'unité Alzheimer (protégée). Il propose aussi un accueil de jour et un accueil temporaire, permettant des périodes de répit pour les aidants familiaux.

L'établissement répond aux besoins et attentes du résident dans le respect de son rythme de vie et de son intimité, en portant une écoute attentive.

L'équipe exerçant dans cet établissement (médecin coordonnateur, cadre de santé, IDE, aides-soignants, agents sociaux, animatrices, ergothérapeute, psychologue, ...), travaille quotidiennement dans une démarche globale de prise en soins individualisée des résidents, en lien étroit avec la famille qui fait partie intégrante de cet accompagnement.

● PRÉVENTION DES RISQUES

Bien vieillir pour conserver son autonomie le plus longtemps possible est l'objectif du programme de prévention mené par le CIAS, qui comprend 3 prestations :

> **Qualité de vie au logement**

Du matériel simple peut grandement faciliter les gestes de la vie quotidienne : rehausseurs de lit, demi-marche, tapis antiglisse, barre de maintien dans la douche... Lors de la mise en place des prestations d'aide à domicile, nous vous proposons d'effectuer une visite du domicile afin d'étudier votre logement. Des conseils simples d'adaptation vous seront apportés afin que vous puissiez rester chez vous, en toute autonomie et en sécurité.

> **Ateliers de prévention des chutes**

Les ateliers de prévention des chutes sont menés par un masseur kinésithérapeute préventeur, en petits groupes (une dizaine de participants). Une évaluation personnalisée est réalisée lors de la première séance afin d'identifier la présence ou non de facteurs favorisant les chutes. Lors des séances suivantes, sont proposés des échauffements, des exercices de coordination, de proprioception, d'équilibre, de relevé du sol... le tout dans la bonne humeur sous l'œil bienveillant d'un professionnel.

> **Ateliers "Bien manger pour être en bonne santé"**

Ces ateliers sont présentés par une diététicienne diplômée d'état. Leur objectif est de reprendre le plaisir de manger avec des recettes simples et abordables, de retrouver des habitudes alimentaires favorisant des apports journaliers équilibrés et adaptés à chacun pour préserver sa santé.

> **Renseignements et inscriptions au 05 58 73 00 73**

● SOUTIEN AUX AIDANTS

L'espace d'échange Bulle d'air est dédié aux proches de malades atteints de troubles cognitifs.

Les séances, en groupes de 8 à 12 personnes, sont animées par une psychologue, spécialisée en psychogérontologie et attentive aux problématiques des aidants. Ces temps sont l'occasion d'échanger avec des personnes confrontés aux mêmes préoccupations que vous, de trouver un soutien, de bénéficier de conseils ou d'orientations vers des dispositifs adaptés.

Les rencontres ont lieu tous les derniers jeudi du mois, de 16h à 18h, au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de la Maison de retraite Nauton-Truquez à Peyrehorade.

> **Renseignements et inscription :**

Laure Amélie TOURON, psychologue

Tél : 05 58 73 03 39

TAXI AMBULANCES

Le service de taxi ambulance s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, celles souffrant de handicap reconnu ou étant dans l'impossibilité temporaire de circuler (présentation d'un certificat médical).

> Modalités :

- Inscription préalable par téléphone au **05 58 98 22 98** (Communauté de communes) ;
- Motif du déplacement : médical, paramédical ou visite à des parents ou amis en établissement (hospitalier ou EHPAD) ;
- Déplacements pris en charge exclusivement sur le secteur des Arrigans et vers les communes de Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Pomarez, Amou, Orthez et Salies-de-Béarn.

> Tarif Aller/Retour :

- Trajets intra-communautaire : 5 €
- Trajets hors périmètre communautaire : 15 €

> Entreprises conventionnées :

- Les taxis PHILIPPE : 05 58 98 20 74
- Les taxis DAILLENCQ Robert : 05 58 98 08 23

SOLUTIONS MOBILITÉ

Le principe : Mobilité = Insertion

L'association Solutions Mobilité vise à renforcer les possibilités de mobilité des habitants du Sud des Landes, pour aller travailler ou chercher un emploi, suivre une formation et pour les démarches de la vie quotidienne.

- > Accompagnement individuel (diagnostic personnel, information sur les déplacements, aide à la mobilisation des moyens de transport existants, appui à l'acquisition de véhicule, conseils sur l'entretien du véhicule),
- > Ateliers collectifs (aspects psycho-sociaux, mobilité, mécanique/entretien, permis de conduire/BSR, vélo, covoiturage),
- > Prêt de véhicules (scooters et voitures).

> À qui s'adresser ?

Aux partenaires de l'insertion sociale et professionnelle avec qui vous êtes déjà en lien : Mission Locale, Pôle Emploi, conseil départemental (centres médico-sociaux, RSA), CAF, Cap Emploi, structures d'insertion, FJT... **Ce sont eux qui vous mettront en relation avec Solutions Mobilité selon votre situation.**

TRANSP'ORTHE

Transp'Orthe est un service de transport à la demande, ouvert à tous les habitants du territoire âgés de plus de 12 ans (les moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte). Il propose des trajets vers Dax, Orthez et Pouillon au départ des 9 communes des Arrigans.

> Modalités :

- Inscription préalable en mairie ou à la Maison des services au public muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (présence obligatoire des parents pour l'inscription des mineurs) ;
- Prise en charge à domicile pour toutes les personnes à mobilité réduite ou éloignées de l'arrêt (mairie) ;
- Réservation du trajet au plus tard la veille du déplacement avant midi.

> Tarif aller-retour :

1 € pour Pouillon ; 2 € pour Dax ou Orthez

> Renseignements et réservations au 05 58 56 80 88 ou sur internet : www.trans-landes.fr

> Horaires (du mardi au samedi, sauf jours fériés) :

Jour	Destination	Horaires*
Mardi	ORTHEZ	de 9h30 à 11h30
Mercredi	DAX	de 14h30 à 17h30
Jeudi	POUILLON	de 9h30 à 11h30
Vendredi	POUILLON	de 14h30 à 17h30
Samedi	DAX	de 9h à 11h

* Les horaires indiqués correspondent au temps dont vous disposez sur la commune de destination.
Exemple pour le 1^{er} horaire : le mardi, vous arriverez à Orthez à 9h30 pour en repartir à 11h30.

BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



4 bornes sont en place sur le territoire de la communauté de communes :

- > **Peyrehorade** : derrière la piscine (borne accélérée)
- > **Saint-Lon-les-Mines** : parking supérette (borne rapide)
- > **Pouillon** : parking du collège (borne accélérée)
- > **Habas** : Aire de covoiturage (borne rapide)

> Comment ça marche ?

La connexion à la borne et le lancement de la charge se font grâce à un badge distribué par le SYDEC.

Pour vous abonner au service, vous devez créer un compte sur **www.MOBIVE.fr**

Pour des charges occasionnelles, paiement possible par carte de crédit, toujours via l'application **MOBIVE**.

BIBLIOTHÈQUES - MÉDIATHÈQUES

> Médiathèque de Pouillon

12 impasse du Temps Libre - 40350 POUILLON
Tél. 05 58 98 34 75

Horaires : Lundi : 15h - 18h
Mardi : 10h - 12h / 15h - 18h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Vendredi : 16h30 - 18h
Samedi : 9h - 12h

Vacances scolaires :
du mardi au vendredi : 10h - 12h / 14h - 18h

> Médiathèque des Arrigans

171 rue Centrale - 40290 HABAS
Tél. 05 58 49 24 60
Mail : mediatheque.habas@orange.fr

Horaires : Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 16h - 18h30
Vendredi : 14h - 16h
Samedi : 10h - 12h

> Bibliothèque de Tilh

57 Avenue de la Poste - 40360 TILH
Tél. 05 58 89 31 15

Horaires : Lundi : 16h - 18h
Samedi : 10h - 12h

L'ATELIER DES JEUX ET JOUETS

12 allée du Temps Libre - 40350 POUILLON

Tél. : 05 58 98 34 75

Mail : atelierdesjeux@orthe-arrigans.fr

Animatrice : Edith BOURRASSÉ

L'Atelier des jeux et jouets propose une sélection de 1400 jeux et jouets diversifiés et adaptés à tous âges, (enfants, adolescents et adultes) avec lesquels vous pouvez jouer sur place ou que vous pouvez emprunter.

Horaires : Lundi : 15h - 18h
Mardi : 10h - 12h / 15h - 18h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Vendredi : 16h30 - 18h
Samedi : 10h - 12h

Vacances scolaires :
du mardi au vendredi : 10h - 12h / 14h - 18h

ATELIER MULTISERVICES INFORMATIQUE (AMI)

60 Allée du Marais - 40290 MISSON

Tél. 06 69 85 07 25

Mail : ami-misson@orthe-arrigans.fr

L'AMI de Misson est à votre disposition pour vous initier à l'informatique ou vous connecter librement à internet.

> Ateliers d'initiation :

- Découvrir l'ordinateur
- Maîtriser les logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint et Publisher)
- Naviguer sur internet
- Manipuler la messagerie
- Transférer et gérer des photos numériques
- Utiliser tablettes tactiles et smartphones

> Horaires d'ouverture (accès libre et initiations)

- Mardi, mercredi, jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h
- Vendredi : 9h - 13h
- Possibilité d'initiation individuelle le jeudi

> Tarifs :

Accès libre et ateliers d'initiation

- Adhésion annuelle résident Pays d'Orthe et Arrigans : 25 €
- Adhésion annuelle non résident : 50 €
- Consultation occasionnelle (non adhérents) : 2 €/heure
- Gratuit -18 ans et demandeurs d'emploi

Séances personnalisées

- Résidents : 10 € la séance
- Non-résidents : 20 € la séance

AUGMENTATION DU DÉBIT INTERNET

Le SYDEC a procédé à un renforcement du débit internet jusqu'au terminal téléphonique d'Estibaux.



Vous pouvez dès à présent contacter votre fournisseur d'accès à internet afin de vérifier votre éligibilité à l'augmentation de débit internet.



Atelier des jeux et jouets

Informations diverses

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PLUi est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Une réunion publique sera programmée dans chaque commune au cours du 2^{ème} semestre 2019.

> Suivez l'actualité du PLUi sur les sites internet de la commune et de la communauté de communes :

www.estibeaux.fr
www.pays-orth-arraigans.fr

CARTES D'IDENTITÉ

La Mairie d'Estibeaux ne délivre plus les cartes d'identité.

Ce document étant désormais biométrique, un relevé d'empreintes digitales est nécessaire pour l'obtention ou le renouvellement d'une carte d'identité.

Il convient donc de s'adresser dans l'une des Mairies équipées d'une station de recueil d'empreintes digitales, dont les plus proches sont Dax, Peyrehorade et Saint-Paul-lès-Dax.

ATTENTION AUX NUISANCES SONORES

Afin d'éviter les problèmes de voisinage, un arrêté préfectoral régit l'utilisation des matériels bruyants utilisés pour les travaux extérieurs de bricolage ou de jardinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailluses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression...).

Les créneaux horaires à respecter sont les suivants :

> les jours ouvrables :
8h30 - 12h / 14h30 - 19h30

> les samedis : 9h - 12h / 15h - 19h

> les dimanches et jours fériés : 10h - 12h

FEUX SAUVAGES

L'incinération sauvage (feux de jardin, de déchets ménagers ou de chantiers) est interdite en France et passible d'une amende de 450 €.

Consultez la rubrique "Ordures ménagères" pour savoir comment éliminer vos déchets.

STATIONNEMENT PLACE DES ÉCOLES

Suite à une plainte émanant du conseil Régional, nous rappelons qu'un arrêté municipal pris depuis 2007 régit le stationnement sur la place des écoles aux horaires de bus scolaire.

Toute infraction est verbalisable.

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

156 route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE
Tél. : 05 58 73 60 03
Mail : msap@orth-arraigans.fr

Un lieu unique pour des services de proximité !

La Maison de services au public est un service mis en place par la communauté de communes pour garantir la proximité des services aux habitants, faciliter leur accès à tous et assurer un accompagnement de qualité des usagers.

Information, orientation et accompagnement :
Un lieu unique, qui regroupe plusieurs services.

Une animatrice est présente sur des temps dédiés pour vous orienter en fonction de votre situation et vous accompagner dans vos démarches administratives : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, prévention santé, accès aux droits, mobilité...

Des permanences, sur rendez-vous, sont assurées par les différents partenaires.

Un point accès numérique est à votre disposition à l'accueil pour effectuer vos démarches en ligne.

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est effectuée par le SIETOM DE CHALOSSE. Le jour de collecte est le JEUDI.

Les **conteneurs de quartier** sont destinés à recevoir des **sacs poubelles fermés** exclusivement. Les usagers sont invités à utiliser les conteneurs **de leur quartier uniquement** afin d'éviter des encombrements dans certains quartiers.

Les **conteneurs du tri sélectif** situés Route du Bergeras sont destinés à recevoir exclusivement les ordures signalées sur leurs parois.

Tous les encombrants, végétaux, ferrailles et autres doivent être amenés à la déchetterie.

Les personnes ne pouvant pas effectuer le transport de leurs gros encombrants jusqu'à la déchetterie doivent en aviser la Mairie. Ce service sera assuré une fois par mois par les employés communaux.

SIETOM DE CHALOSSE

815 route des Partenses - 40250 CAUPENNE
Tél. : 05 58 98 57 57

⇒ déchetterie de Pomarez (Chemin du Yout)

Jours et horaires d'ouverture
Lundi, mercredi, samedi : 9h - 12h30
Vendredi : 13h30 - 17h
Tél. : 05 58 98 46 10

⇒ déchetterie de Pouillon (Route de Misson)

Jours et horaires d'ouverture
Lundi, mercredi, vendredi, samedi
9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Tél. : 05 58 98 24 30



Commune de Estibeaux

Bilan 2018

Fiche d'identité SIETOM

Population : 78 044
Nombre de points tri : 1 pour 288 hab
Nombre de conteneurs OM : 1 pour 15 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 703 tonnes
Ratio SIETOM en kg/hab : 214
Ratio national en kg/hab : 269

Tonnage annuel collecté sur la commune : 150
(ratio SIETOM x population commune)
Jour(s) de collecte : **jeudi**

Fiche d'identité de la commune

Population : 702
Nombre de points tri : 1 pour 702 hab
Nombre de conteneurs verres isolés : 0
Nombre de conteneurs OM : 1 pour 17 hab

Le compostage individuel

77 foyers équipés soit 27 % de la commune

La collecte sélective

Classement commune
2018 : 100/122

Rappel 2017
97/122

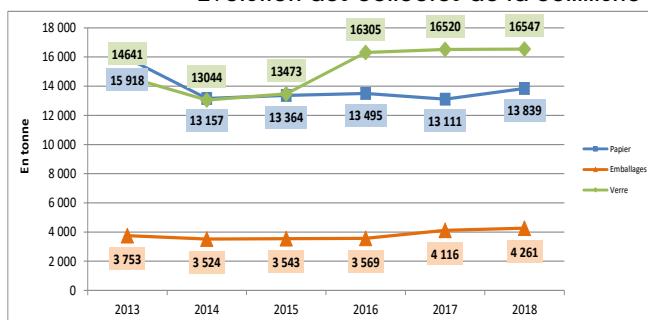
(établi en cumulant l'ensemble des performances de tri)

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	
P	2 042	26,2	13,8	19,7	⚡
E	608	7,8	4,3	6,1	⚡
V	2 252	28,9	16,5	23,6	⚡

P= Papiers + cartonnette E= Emballages (bout. et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques) V= Verre

Evolution des collectes de la commune



Activités associatives du village

AMICALE LAÏQUE

Notre fonctionnement actuel nous permet de proposer 3 rendez-vous gastronomiques annuels, de nouveaux menus pour nos 2 soirées de Mars et Octobre et notre traditionnelle fête du lac.

Le 3 juin, nous nous sommes retrouvés pour le voyage au Zoo d'Asson. Très belle journée... Dommage de ne pas avoir pu profiter de la montée en funiculaire au Pic du Jer à cause des orages violents.

2018 a été, pour la Clique et l'Amicale, encore une belle année mais celle-ci ne nous laisse pas sans doute ni sans interrogation. En effet, nous constatons partout que le milieu associatif est complexe et en perte de vitesse. Nous ne sommes pas épargnés par ce constat général. Malgré tous nos efforts pour faire évoluer nos repas, innover dans nos manifestations annuelles et faire vivre le groupe musical, le constat est clair : baisse de participation et d'implication !

Le bilan de l'année reste positif pour la Clique, qui s'est produite 16 fois : 10 contrats à l'extérieur avec quelques nouveautés (Labastide, Lacrabe...) et 6 manifestations locales et bénévoles.

Sa plus grande sortie fût en Vendée, pour un festival de batteries-fanfars à Olonnes-sur-mer. Après 2 ans de sollicitations, nous avons réussi à concrétiser cette sortie, le 25 juin, au lendemain de la kermesse des écoles. Nous étions 36 musiciens et 10 accompagnateurs. Merci à ceux qui ont fait partie du voyage ! Une belle expérience, certes un déplacement un peu lointain, mais c'est toujours enrichissant de rencontrer des groupes de musique avec des cultures différentes.

La saison de la Clique s'est clôturée avec la Sainte Cécile qui a eu lieu pour la première fois un samedi soir, le 24 novembre.

Nous sommes ravis d'accueillir une belle promotion de l'école de musique avec 12 participants qui se retrouvent le samedi. Nous leur souhaitons la bienvenue.



Merci aux membres du bureau dirigeant qui donnent un peu de leur temps pour faire vivre l'Amicale.

Si vous souhaitez découvrir notre belle association et venir partager de bons moments avec nous, n'hésitez pas à nous contacter.

Musicalement vôtre,

Les co-présidents :
Sonia LABADIE
et Christophe NARP



COMITÉ DES FÊTES

L'année débute le 10 février avec l'assemblée générale suivie du repas de remerciement pour les bénévoles.

Le 5 mai, la mayade : les jeunes de la Classe 2019-2020 ont décoré et planté le Mai devant la salle Lahaout. C'est avec convivialité et dans la bonne humeur que le passage de relais entre les 2 classes s'est effectué. Nous avons poursuivi cette journée dans la tradition avec la course landaise, suivie du repas aux couleurs espagnoles avec une paëlla.

Une fois encore, le programme des fêtes patronales était bien chargé :

Pour la 2^{ème} année consécutive, le Rallye Découverte a eu lieu le vendredi en fin de journée et a réuni 18 équipes en plus de la Classe. Des épreuves sportives, gustatives et comiques les attendaient chez les habitants. Grâce aux indices, les équipes sont toutes arrivées au bout. La remise des prix s'est faite à la salle Lahaout où notre fameux karaoké animé par notre DJ Lolo a clôturé cette première soirée.

Le petit déjeuner a été servi le samedi matin à bon nombre de lève-tôt et couche-tard. Malgré une courte nuit, la Classe a déjeuné à la fourchette et a continué le marathon avec la remise des clefs par Mme le Maire, suivie de l'apéritif du midi.

Pour le spectacle taurin du samedi, la fréquentation reste la même que l'année précédente.

Le repas populaire du samedi soir n'a pas faibli, les convives étaient au rendez-vous. La retraite aux flambeaux animée par la clique d'Estibeaux a réuni toujours autant d'enfants.

Le dimanche matin, en présence de la Classe, la clique a animé la messe puis l'apéritif du midi et nous avons pu les retrouver le soir au moment de la course qui rassemblait bon nombre d'écarteurs estibeaussais.

Lundi matin, malgré une météo très capricieuse, les enfants et la Classe étaient nombreux pour les jeux d'Oscar le clown.

Les traditionnelles moules/frites du lundi soir sont toujours autant appréciées. Cette année encore, l'ambiance était assurée par le groupe les Décaps'hurleurs.

Un grand merci à tous nos bénévoles pour leur participation et leur soutien, et pour avoir fait que ces fêtes se déroulent le mieux possible et dans un très bon esprit.

Les co-Présidents,
Thierry LABORDE
Quentin LAMARQUE



Activités associatives du village

CLUB DES AÎNÉS RURAUX "LOUS HARDITS"

Le Club "Lous Hardits" implanté à Estibeaux depuis de nombreuses années ne cesse d'accueillir de nouveaux adhérents seniors et propose des activités et sorties, visites culturelles, conférences et rencontres-débats, cinéma, goûter champêtres, ateliers de prévention, voyage d'une journée, et bien sûr goûters et repas pris dans une ambiance conviviale.

Cette année, le club a été assombri par la disparition de 2 adhérents, Aimé NOUGARO et Marie-Thérèse GAVIOLI. Beaucoup de bons souvenirs nous reviennent lorsque nous pensons à eux et toutes nos pensées vont vers leurs familles.



Voici un aperçu de nos divertissements divers et variés de l'année 2018.

Tous les jeudis, de 14h à 16h, les **joueurs de cartes, scrabble** ou autres s'affrontent amicalement, et lorsque le temps le permet ce sont les **joueurs de pétanque** qui se retrouvent.

Notre **assemblée générale** s'est tenue le jeudi 8 mars au restaurant « Chez Simone » en présence de Mme Marie, conseillère municipale et suivie d'un excellent repas.

Le 8 février, nous avons dégusté **galettes et couronnes** et quelques adhérents se sont vus couronnés.

Le jeudi 19 avril, c'est une **"journée entre amis"** qui nous a réunis avec au menu omelette aux asperges puis concours de belote et de pétanque.

Notre **traditionnel méchoui** nous a rassemblés le jeudi 4 octobre. Belle tablée et bon repas.

Le jeudi 15 novembre, nous avons apprécié le **civet de sanglier** concocté par Marie-Jeanne. Merci aux chasseurs qui nous ont offert la venaison.

Dans le cadre du **Printemps des Landes** :

- le jeudi 3 mai, nous avons été accueillis par les passionnés du **Club de Quilles de Pouillon**. Ce fut une vraie découverte de ce jeu aux règles assez complexes ;
- le mercredi 9 mai, c'est à Saint-Etienne-d'Orthe que nous avons découvert la **fabrique artisanale de sabots de bois** puis nous sommes partis ensuite pour une balade nature accompagnés d'un « ambassadeur » en direction des **barthes de l'Adour**. Enfin, nous avons profité des journées portes ouvertes pour visiter une **miellerie artisanale** et déguster différents miels ;



- le samedi 9 juin, c'est en compagnie de Robert que nous avons pu découvrir l'histoire de **l'Abbaye de Cagnotte**.
- le mercredi 18 juillet, nous avons découvert un site naturel exceptionnel, les **Carrières de Tercis**, classé Réserve Naturelle Régionale Géologique, lors d'un parcours guidé d'1h30. Une journée formidable !

En collaboration avec l'**Automobile Club Landais** nous avons assisté à plusieurs ateliers :

- le lundi 28 mai, "gestes de secours",
- le vendredi 29 juin, "gestes et postures"
- le vendredi 6 juillet, "remise à niveau code de la route".

Le jeudi 24 mai, nous sommes partis au **musée de l'ALAT** à Dax pour une visite guidée très instructive, suivi d'un copieux goûter champêtre au Lac Tastoia.

Le 28 avril, c'est à l'église de Pouillon que nous avons assisté à un concert de la **Chorale Scherzando**.

Le vendredi 15 juin, nous avons participé au **concours du "Landau Décoré"** organisé par l'EHPAD de Pouillon et assisté à la **soirée animée moules-frites**.

Bravo à toutes nos petites mains qui se sont investies car, cerise sur le gâteau, nous avons fini sur le podium, à la troisième place !

Le mardi 26 juin, **sortie en Espagne, repas aux Aldudes** et visite d'une **pisciculture à Banca**.

Le jeudi 28 juin, **Grand rassemblement** organisé par GM 40 à Poyartin.

Le Club a tenu un stand le 21 juillet lors du **vide grenier** lors de la Batère de Misson, un joli succès. Et un grand merci à tous les donateurs. Cette année nous participerons au vide grenier de Labatut.



La journée de solidarité "**Ensemble sur les chemins de la convivialité**" s'est déroulée le vendredi 7 septembre sous l'égide du club "Lous Pastes" de Mimbaste. Puis nous avons participé à la « Despourguère » à Mimbaste, une occasion de se souvenir du temps passé et pour d'autres, de faire des découvertes.

Les sorties ponctuelles en covoiturage seront maintenues en 2019.

Nouvelle année, nouvelle activité !
9 adhérents ont répondu « présent » au **cours de gymnastique douce** à Pomarez.

C'est avec plaisir que nous accueillons trois nouveaux membres au sein de notre club et leur souhaitons la bienvenue.

Et si vous souhaitez nous rejoindre ou obtenir des informations, une adresse mail :

lousharditsestibeaux@orange.fr

Tous les seniors d'Estibeaux sont les bienvenus.
Les objectifs du Club sont de permettre au seniors de se rencontrer et de se divertir ; chacun des adhérents peut s'investir selon ses envies, proposer de nouvelles activités ou soumettre des sorties.

Bernard LARRABURU - Secrétaire
Colette BONNAY-PRIEUR - Présidente

Mail :
lousharditsestibeaux@orange.fr

Adresse :
70 impasse de la mairie
40290 ESTIBEAUX

Site Internet :
clublousharditsestibeaux.ass0.fr



ACCA

La situation du petit gibier sur notre territoire n'est pas très bonne. Une fois de plus, la myxomatose a sévi et de nombreux lapins y ont succombé. Malgré tout, dans certains secteurs, ils se sont maintenus.

Les faisans se sont bien reproduits dans la réserve du Marlat. Bien sûr, des lâchers ont été effectués pour renforcer leur population.

A l'heure actuelle, le plan de chasse chevreuil est déjà atteint. Quatre sangliers ont été prélevés. La venaison est assurée pour le repas des chasseurs !

Les palombes sont bien présentes cette saison. Pour les bécasses, c'est également une belle année. Depuis deux ans, un joli cheptel de bécassines hiberne sur notre commune, de beaux coups de fusils en perspective pour les nemrods les plus adroits !

A tous les chasseurs et non chasseurs, nous vous rappelons qu'il est interdit de circuler avec des véhicules sur les jachères, les bandes enherbées et les parcelles sous couvert végétal. Des contrôles ont été effectués, il est hors de question que, suite à des infractions constatées, des agriculteurs soient sanctionnés.

Lors de notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 29 juin 2018, Messieurs Anthony Duboué et Sylvain Tuquoy ont été élus en remplacement de Messieurs Firmin Coutiau et Jean-Jacques Laussucq. Merci aux deux sortants qui ont assuré avec sérieux leur rôle au sein du bureau depuis de nombreuses années.

Une pensée toute particulière pour notre ami Aimé Nougaro qui nous a quittés brutalement.



Une partie de chasse à la corneille

Bilan provisoire destruction nuisibles :

- 30 ragondins
- 6 renards piégés
- 2 renards pris en battues
- 7 visons d'Amérique
- 28 corneilles noires (tir au fusil)



Activités associatives du village

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C.)

Aimé Nougaro nous a quittés...

Natif de Mouscardès, une commune des Landes, le 25 avril 1938, d'une famille fort nombreuse, Aimé y vécut heureux, entouré des siens. Il pratiquera durant sa jeunesse le basket, ainsi qu'une passion locale, la course landaise... Il nous a hélas quittés le 14 mai 2018 à l'âge de 80 ans. Ses années vécues à Mouscardès l'amènèrent à rencontrer Henriette Barrere, puis à l'épouser le 23 décembre 1961 en la mairie de la même commune et de qui il aura deux enfants.

Appelé sous les drapeaux le 1er mai 1958, au sein du premier Régiment de Hussards de Tarbes, Aimé fut enrôlé dans sa longue carrière militaire qui le vit maintenu sous les drapeaux après sa libération des obligations légales le 1er novembre 1959. Promu au grade de brigadier le 1er mars 1959, puis à celui de maréchal des logis le 1er décembre de la même année, au premier Régiment de Hussards parachutistes de Tarbes, qu'il quittera pour la Gendarmerie où il sera admis comme élève gendarme le 18 novembre 1960 à l'école préparatoire de gendarmerie, EPG de Chaumont.

Aimé y obtiendra le 18 juin 1961 sa titularisation qui le verra nommé gendarme. Il sera admis, par la suite, dans le corps des sous-officiers de carrière, à compter du 1er mai 1963, puis muté dans diverses affectations au cours de sa carrière qui le verront élevé au grade de maréchal des logis-chef au 1er avril 1975, adjudant le 1er mars 1984, puis adjudant-chef le 1er janvier 1992.

Au cours de sa carrière, Aimé fera deux séjours en Algérie, en période de guerre, où il totalisera deux ans, neufs mois et vingt jours de présence, du 15 octobre 1958 au 15 décembre 1959 et du 20 juillet 1961 au 16 février 1963. Rapatrié en France et après ses congés dus au titre du conflit, il sera affecté à la brigade de Martigné-Briand (49), de février 1963 au 1er juillet 1967, puis à la brigade motorisée de Mauléon-Soule du 1er juillet 1967 au 1er juillet 1970. Aimé sera ensuite affecté à la brigade des recherches de Bayonne du 1er juillet 1970 au 1er juillet 1984. Nommé commandant

de sa brigade locale, il commandera la Gendarmerie d'Anglet jusqu'au terme de sa longue et brillante carrière militaire, laquelle s'achèvera le 25 avril 1993.

Ayant obtenu tous ses brevets et certificats, ainsi que ses diplômes de qualification supérieure, Aimé sera récompensé et plébiscité à maintes reprises, que cela soit par le colonel commandant la circonscription régionale de Bordeaux ou encore par le général commandant la Gendarmerie d'Aquitaine. Aimé était titulaire de la Médaille Militaire, de la Médaille Commémorative MO d'opérations en A.F.N, ainsi que la Croix de Vermeil du Mérite et du Dévouement Français.



Militaire au parcours exemplaire, homme d'honneur pétri de valeurs, Aimé Nougaro n'a eu de cesse de mettre son allant et ses compétences au service des associations sportives et culturelles locales. Il était membre émérite de la section locale des Anciens Combattants d'Estibaux, au sein de laquelle il œuvra jusqu'à ce que la vie ne le quitte.

J'ai le souvenir d'un homme loyal et réservé, charmant et amical, et veux, à cette occasion, lui rendre personnellement hommage, ainsi qu'à son épouse, Henriette, et ses

enfants, m'excusant auprès d'eux de n'avoir pu assister à ses obsèques pour raisons de santé.

L'Amicale des Anciens Combattants d'Estibaux, représentée par son président, Guy Lesca, et l'ensemble de ses membres, dont je suis, adresse ses très sincères condoléances attristées à son épouse et tous les siens.

Paix à son âme.

Guy Vigneau



BASKET ARRIGANS



La saison 2017-2018 fut riche en événements au sein du Club de Basket Arrigans...

Un bilan sportif très positif avec le titre de CHAMPIONS des LANDES pour les U9 mixtes, les U15F, les U20M et un titre de vice champions pour les séniors garçons en poule des As.

Nos U18F évoluaient en Région tout comme notre équipe phare du club, les SG1.

Toutes les équipes ont porté haut les couleurs rouges et blanches lors des phases finales !

Avec plus de 180 licenciés, (12 équipes de jeunes, 4 équipes séniors masculins et 2 équipes séniors féminines), une éducatrice sportive salariée, un bureau et ses membres très actifs, l'association sportive a organisé diverses manifestations au sein de ses 4 communes :

- ♦ le tournoi des jeunes et la fête du club en mai,
- ♦ le All Star Divas en décembre,
- ♦ les camps d'été en Juillet,
- ♦ les phases finales en mai et juin,
- ♦ les stages lors de chaque vacance scolaire,
- ♦ les compétitions, chaque week-end de septembre à juin.

Le président Benoît Nougaro et son vice-Président Lionel Metzger peuvent être fiers de leur Club, de leurs dirigeants et de tous les basketteurs des Arrigans qui partagent la même passion du ballon orange !



U9 mixtes



U15F



U20M



SG4



Tournoi des jeunes



Ecole d'arbitrage



Camps d'été

Annuaire

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

14 professions médicales et para-médicales réunies dans un lieu unique, situé à 5 minutes d'Estibaux :

CENTRE DE SANTÉ DES ARRIGANS
174 route de Dax - 40290 Habas

Malade un jour férié, un dimanche ?

**PERMANENCE DES SOINS
DES LANDES**

05 58 44 11 11

PHARMACIE DES ARRIGANS

Tél. 05 58 98 00 07

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h - 19h30
- le samedi : 8h30 - 12h30 / 14h - 18h

L'ATELIER DE L'OPTICIENNE

Tél. 05 24 26 34 36

Horaires d'ouverture :

- le lundi : 15h - 19h
- du mardi au vendredi : 9h - 13h / 15h - 19h
- le samedi : 9h - 13h

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Secrétariat médical
Tél. 05 58 98 89 90

Dr. Nelly LANSON GRELIER
Tél. 05 58 98 89 94

Dr. Pierre LANSON
Tél. 05 58 98 00 49

Dr. Bruno DAUBIGNY
Tél. 05 58 98 80 60

CABINET INFIRMIER

Marilys HILLOTTE
Valérie LAFAYE

Hélène LANUSSE
Bertrand BOURLON

Tél. 05 58 98 03 19
Portable : 06 07 29 72 44

CHIRURGIENS DENTISTES

Dr. Paul DAGÈS
(Centre de Santé des Arrigans)
Tél. 05 24 26 34 38

Dr Julie BAUBION BROYE
Dr Anna ZAREMBA
104 place de l'Eglise - 40290 Habas
Tél. 05 58 98 00 61

KINÉSITHÉRAPEUTES

Isabelle BATTY
Eléonore FLEURY
Anne-Cécile CHEVALET
Tél. 05 58 98 04 95

PODOLOGUES / PÉDICURES

Thomas DURAND
Estelle COTTON
Tél. 05 24 26 34 34

SAGE-FEMME

Laurie GASSIER
Tél. 05 24 26 34 37
Portable : 06 08 13 35 83

ORTHOPHONISTE

Noémie MARRO
Tél. 05 24 26 34 35

OSTHÉOPATHE

Maxim GIOS
Tél. 06 83 88 37 46

PSYCHOLOGUE

Olivier MORISSET
Portable : 06 76 32 28 97

PSYCHOMOTRICIENNE

Mathilde HILLOTTE
Tél. 06 31 43 80 38

SOPHROLOGUE

Fabien GELEY
Tél. 06 76 99 64 11

HYPNOTHÉRAPEUTE

Emilie LAGRANGE
Tél. 07 69 22 69 94

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

★ Assistante Maternelle de la Crèche Familiale (voir page 22)

DOS SANTOS Paola

53 impasse de l'Eglise
Tél. 06 61 40 28 64
Mail : dossantos.paula@gmail.com

GUICHEBAROU Aurore ★

Impasse du Broussé
Tél. 05 58 74 24 49
Mail : auroreguichebarou@outlook.fr

PARINGAUX Laura

530 route de Habas
Tél. 06 45 89 73 72
Mail : laura9340@hotmail.fr

ARTISANS ET COMMERÇANTS

BARNEL Pierre

BASKO LAND SERVICES
256 rue de la Motte
Tél. 05 58 98 81 03

CAMUS Gilles

Négoce de céréales
277 route d'Orthez
Tél. 05 58 98 05 91

CAZAUX Jean-François

Entreprise de peinture
215 chemin du Rachou
Tél. 05 58 98 80 16

CRABOS FRÈRES

Négoce de céréales - Transports
300 route de Habas
Tél. 05 58 98 01 24

DUMAS Bernard

Maraîchage, fleurs
1334 route de Dax
Tél. 05 58 98 03 22

GUILLEVIC Hervé - Froid, climatisation

LANDES FROID EQUIPEMENT
43 route de Bourdéou - Tél. 05 58 98 04 32
Mail : landesfroidequipement@orange.fr

LEHERICY Thomas

Menuiseries - Cuisines
Tél. 06 87 25 51 08
Mail : thomas.lehericy40@orange.fr

LARTIGAU Yannick

Bois de chauffage (achat/coupe/vente)
530 route de Habas
Tél. 06 33 70 94 58

MASSY Christian

Travaux agricoles
656 chemin du Louetz
Tél. 05 58 98 00 12

LE BOUDOIR DE MAYA

Coiffure à domicile
Tél. 06 20 71 46 12

MEILHAN PAYSAGE

Travaux paysagers, élagage, clôture...
Tél. 06 77 79 79 54
Mail : meilhanpaysage@gmail.com

PEYROUX Anne

Maraîchage
"Lagelouze" - 236 impasse Béhus
Tél. 07 81 50 41 54

RAOUL Freddy

Isolation, menuiserie
61 route des Pyrénées
Tél. 06 61 42 17 14

RIBEIRO Michel

Maçonnerie
120 route de Lagelouze
Tél. 05 58 91 36 19

SCRIVE Antoine - Pépinière

15 chemin de Higas
Tél. 05 58 98 01 86
Site web : www.pepinierescrive.com

SIBERCHICOT Denis

Plomberie
110 chemin de Labarthe
Tél. 05 58 98 09 65

THEISEN Richard - COUPS2MAINS

21 route de Lagraboche
Tél. 06 78 78 65 22
Mail : richardtheisen@orange.fr

TUQUOY Sylvain

Maçonnerie
783 route de Dax
Tél. 06 70 03 47 73

COMMERCE AMBULANTS

BIGNALET (Habas)

Boucherie, Charcuterie
Tél. 05 58 98 00 05
Tournée le samedi

CLAVÉ OCÉAN (Amou)

Poissonnerie
Tél. 05 58 89 23 54
Tournée le mercredi

GARCIA (Mugron)

Boulangerie
Tél. 05 58 57 18 15
Tournée : mercredi, vendredi, dimanche

LATASTE Karine (St Pandelon)

Epicerie "A la bonne heure"
Tél. 06 83 95 05 25
Tournée le mardi

MOREAU Sébastien (Pomarez)

Boulangerie automatique
Tél. 05 58 89 31 16
Place de la Mairie

NUMÉROS D'URGENCE

APPELS D'URGENCES..... **112**

POMPIERS..... **18**

POLICE..... **17**

S.A.M.U..... **15**

CENTRE ANTIPOISON
DE BORDEAUX

05 56 96 40 80

GENDARMERIE DE POUILLON

05 58 98 35 85

GENDARMERIE DE PEYREHORADE

05 58 73 74 90

Tarif des locations

TARIFS DES LOCATIONS

Nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} septembre 2018

SALLE LAHAOUT

Personne de la commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
sans cuisine 120 €

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 300 €

Association adhérente à l'association Lahaout.... gratuit

Association communale
non adhérente à l'association Lahaout,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Association communale et hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
sans cuisine gratuit

Association hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Chauffage : 1 jeton = 1 heure de chauffage..... 2,50 €



Pratique et facile...
Réservez la salle Lahaout
sur le site internet
de la commune
www.estibeaux.fr



Salle Lahaout (extérieur)



Salle Lahaout (intérieur)

Toute location doit être payée
à la réservation.
Un chèque de caution d'un montant de 200 €
ainsi qu'une attestation d'assurance
seront demandés.

SALLE POLYVALENTE

Personne de la commune 150 €

VAISSELLE

Personne de la commune gratuit

Personne extérieure à la commune,
par tranche de 100 couverts 25 €

La vaisselle cassée devra être remplacée.

CHAISES

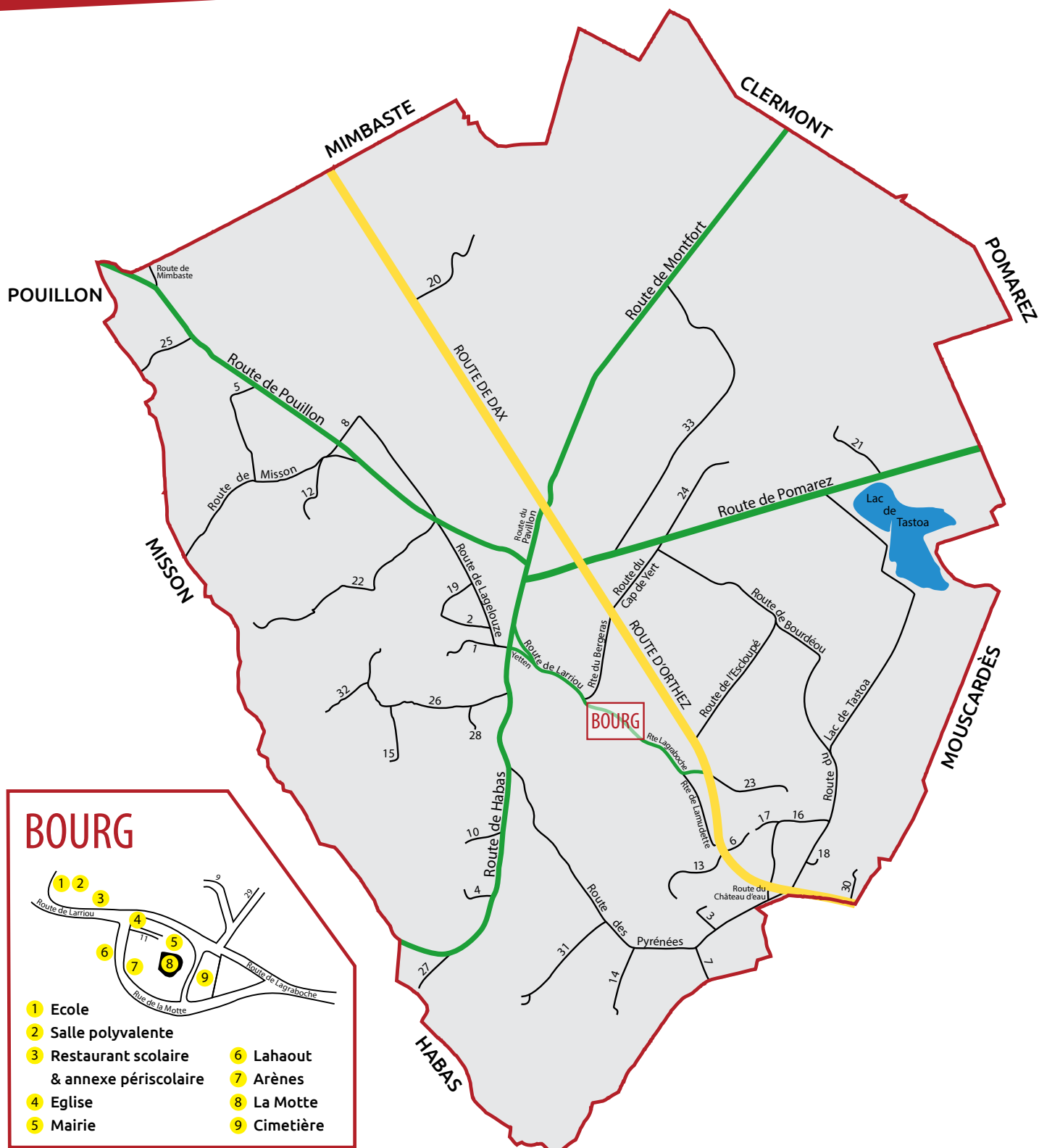
Prêt pour utilisation dans les locaux
communaux uniquement gratuit

Toute chaise cassée devra être remboursée (20 € pièce).



Salle polyvalente

Plan de la commune



LISTE DES CHEMINS ET IMPASSES

- | | | | | | |
|----------|--------------------------|----------|-------------------------|----------|-------------------------|
| 1 | Bastalamont (Impasse) | 12 | Hayet (Impasse du) | 23 | Luc (Impasse du) |
| 2 | Behus (Impasse de) | 13 | Higas (Chemin de) | 24 | Mages (Impasse de) |
| 3 | Bellevue (Impasse) | 14 | Hourcq (Impasse du) | 25 | Marlat (Chemin du) |
| 4 | Beyrie (Impasse de) | 15 | Imbernât (Impasse d') | 26 | Montpellier (Chemin de) |
| 5 | Bonnehoun (Chemin de) | 16 | Labarthe (Chemin de) | 27 | Moulin (Impasse du) |
| 6 | Broussé (Impasse du) | 17 | Labarthe (Impasse de) | 28 | Peyroux (Impasse du) |
| 7 | Cabannes (Chemin de) | 18 | Lacoste (Impasse de) | 29 | Pin (Impasse du) |
| 8 | Castillon (Chemin du) | 19 | Lagelouze (Impasse de) | 30 | Quehut (Impasse du) |
| 9 | Chalosse (Impasse de la) | 20 | Las Puntès (Chemin de) | 31 | Rachou (Chemin du) |
| 10 | Chapelat (Impasse du) | 21 | Latéoulère (Impasse de) | 32 | Rostaing (Impasse de) |
| 11 | Eglise (Impasse de l') | 22 | Louetz (Chemin du) | 33 | Sin (Chemin du) |



Démarches administratives,
informations pratiques,
actualités et plus encore
sur www.estibeaux.fr

La Mairie vous accueille...



Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h
vendredi : 9h - 15h30
1 samedi sur 2 : 9h - 12h

Permanence de Madame le Maire :

Sur rendez-vous

Coordonnées :

Tél. : 05 58 98 01 75
Mail : mairie@estibeaux.fr